

BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL



Exercice 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

| Arcachon | La Teste de Buch | Gujan Mestras | Le Teich | Biganos | Audenge |
| Lanton | Andernos les Bains | Arès | Lège-Cap Ferret |

www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	page 3
CHAPITRE I : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES	page 4 à 13
CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME	page 14 à 25
CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT	page 26 à 31
CHAPITRE IV : POLE PROMOTION TOURISTIQUE	page 32 à 40
CHAPITRE V : POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES	page 41 à 45
CHAPITRE VI : L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE	page 46 à 55

SYNTHESE

Je pourrais vous présenter les actions du SIBA sous la forme d'une liste à la Prévert mais vous propose de résumer l'année 2015 au travers de la déclinaison de ces mots : **ANTICIPER - PARTAGER - AGIR**

On attend du SIBA, l'expertise technique nécessaire pour identifier les voies de recherche à mettre en œuvre afin d'inscrire nos actions dans les problématiques futures.

REPAR et REMPLAR illustrent parfaitement mon propos, ces 2 réseaux d'expertise portent le souhait des élus de protéger la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon en anticipant les évolutions réglementaires mais aussi d'adapter nos actions à venir et nos habitudes de vie pour diminuer les rejets à la source.

Anticiper nécessite aussi des choix politiques : en 2015, nous avons décidé de porter la stratégie locale de notre Territoire à Risque Important d'inondation, cela signifie très concrètement que le SIBA va définir, en lien avec nos communes, un programme d'actions face à ce risque. Un autre exemple tout aussi symbolique : en 2015 nous avons décidé de nous lancer dans une stratégie de marque territoriale, décision importante avec pour objectif de s'inscrire dans un cercle vertueux dans lequel plus on développe, plus on préserve.

PARTAGER avec les acteurs du territoire, c'est la vocation même de notre espace pédagogique et d'information ouvert depuis le printemps 2015 : l'Eau'ditorium, plus de 700 personnes en 9 mois ont partagé avec les équipes du SIBA quelques heures autour de nos métiers.

Pour terminer, je souhaite m'attarder sur cette notion d'**ACTION**, car c'est l'essence même de notre Syndicat ! Agir et Investir pour améliorer nos équipements, les sécuriser. Le niveau d'investissement ne cesse de s'adapter aux enjeux de notre territoire. Nous sommes un acteur économique précieux pour le territoire : c'est plus de 145 entreprises de secteurs variés qui ont travaillé avec nous en 2015.

AGIR dans un seul objectif « protéger le milieu » : la dernière notion que je souhaite évoquer en conclusion est plus que jamais l'**interface Terre-Mer**. Tout au long de ce rapport d'activités, tous les sujets gravitent autour de ce lien : la gestion des eaux pluviales, celle des eaux usées mais aussi les activités maritimes, la promotion touristique...

Le Président
Michel SAMMARCELLI



CHAPITRE I : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

A - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du Syndicat fait l'objet, depuis 1995, d'un rapport annuel spécifique : « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif » publié en juin 2016, conformément aux dispositions

de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente, conformément, à la réglementation, différents indicateurs : des indicateurs descriptifs qui permettent de caractériser le service et des indicateurs de performance

qui permettent d'évaluer de façon objective sa qualité et sa performance. Ces derniers sont définis sur des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux, reprenant ainsi les composantes du développement durable.

B - ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

LES COMPETENCES

La compétence développée par le SIBA en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'exerce dans deux registres :

La réalisation d'études

- d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon,
- et, d'autre part, les études sectorielles menées au sein de chaque commune.

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration ;
- aux déplacements d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles dans lesquelles une protection absolue est nécessaire;

• aux compléments d'équipements de traitement permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanents ou temporaires des eaux pluviales.

• Aux travaux permettant de lutter contre les inondations en lien avec les préconisations des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales en cours d'actualisation.

Bilan des actions de l'année 2015

COMMUNES	MONTANTS € TTC
La Teste de Buch-Cazaux et Gujan-Mestras/Schéma directeur de gestion des eaux pluviales Cazaux	66 996
La Teste de Buch /étude de la réduction des inondations de la Clé de Cazaux et Pins de Cazaux	Bureau d'études - Pôle pluvial
Andernos les Bains et Lanton/ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et plan de gestion des cours d'eau (2015-2016)	131 251
Biganos et Audenge/ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (2015-2016)	80 623
Réseau Micropolluants du Bassin d'Arcachon : REMPAR Acquisition matériel, instrumentation et mesures	21 054
TOTAL ÉTUDES	299 924
TRAVAUX	
Gujan- Mestras / réalisation d'un poste de pompage allée du Haurat	289 512
Gujan-Mestras / Craste Zarra : lutte conte les submersions marines	64 560
Arès / travaux rue R. Coty	198 974
Arès / travaux rue R. Coty marché complémentaire	27 072
Le Teich / création d'un poste de pompage	159 247
Le Teich / création d'un poste de pompage- marché complémentaire	15 691
La Teste de buch / lutte contre les inondations lotissement les Clés de Cazaux	63 281
Audenge / rue du Port-lutte contre submersions marines	6 588
TOTAL TRAVAUX	824 925
TOTAL GENERAL	1 124 849

LES ETUDES REALISEES EN 2015

ACTUALISATION DES SCHÉMAS DIRECTEURS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DES COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Les communes du Bassin d'Arcachon ont subi lors du premier semestre 2013 et en janvier et février 2014, d'importantes **intempéries** qui ont provoqué de nombreux **dysfonctionnements** sur la collecte des eaux de ruissellement du territoire ainsi que sur le service d'assainissement des eaux usées. Au vu de ce constat, il apparaît nécessaire d'**actualiser à court terme tous les schémas directeurs** d'assainissement des eaux pluviales, afin de pouvoir **améliorer leur gestion, définir les priorités pour engager des travaux**, garantir un niveau de protection contre les inondations et un maintien de la collecte des eaux usées.

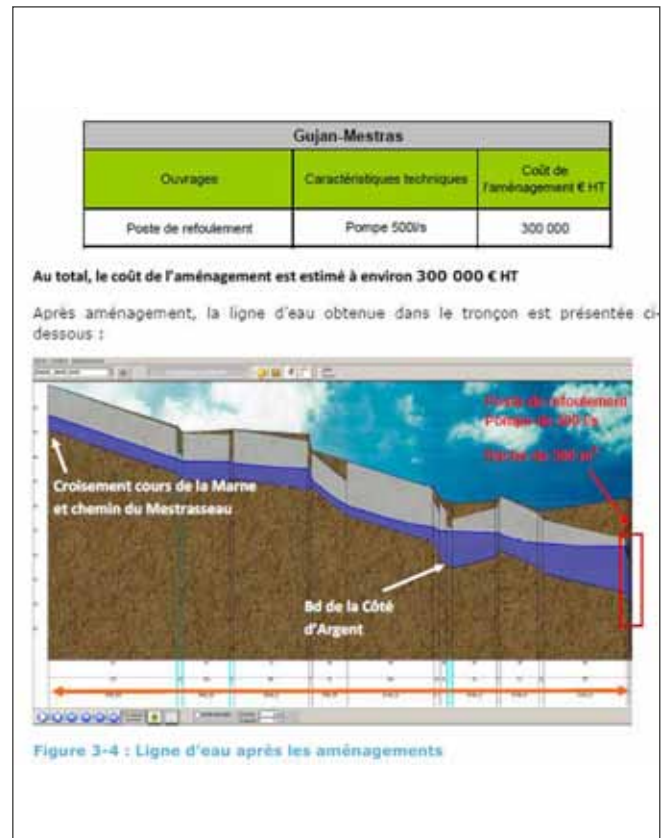
CONSISTANCE DES ÉTUDES

- Analyser le fonctionnement du système d'assainissement pluvial par la modélisation des écoulements hydrauliques.
- Proposer plusieurs solutions techniques, permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique des secteurs critiques identifiés.

Gujan-Mestras et Cazaux	Coût : 66 996 € TTC Entreprise : SAFEGE	Période : juin 2014 – aout 2015 Etude terminée
Andernos les Bains et Lanton	Coût : 131 251 € TTC Entreprise : SAFEGE	Période : juin 2015 – juillet 2016 Etude en cours
Biganos et Audenge	Coût : 80 623 € TTC Entreprise : SAFEGE	Période : septembre 2015 – juin 2016 Etude en cours



Localisation d'une proposition d'aménagement



Exemple de modélisation de l'aménagement proposé

Les préconisations de solutions et actions prioritaires envisagées par ces études, précisent le dimensionnement hydraulique nécessaire des ouvrages pour réduire les risques d'inondations et préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Elles servent de base pour l'élaboration des projets de travaux. A cet effet, un plan pluri-annuel d'investissements permettra de répartir les travaux entre le SIBA et les communes.

LÈGE-CAP FERRET / CHEMIN DU CASSIEU : PROJET TRAVAUX

CHEMIN DU CASSIEU | LÈGE-CAP FERRET

DESCRIPTIF

OBJECTIF

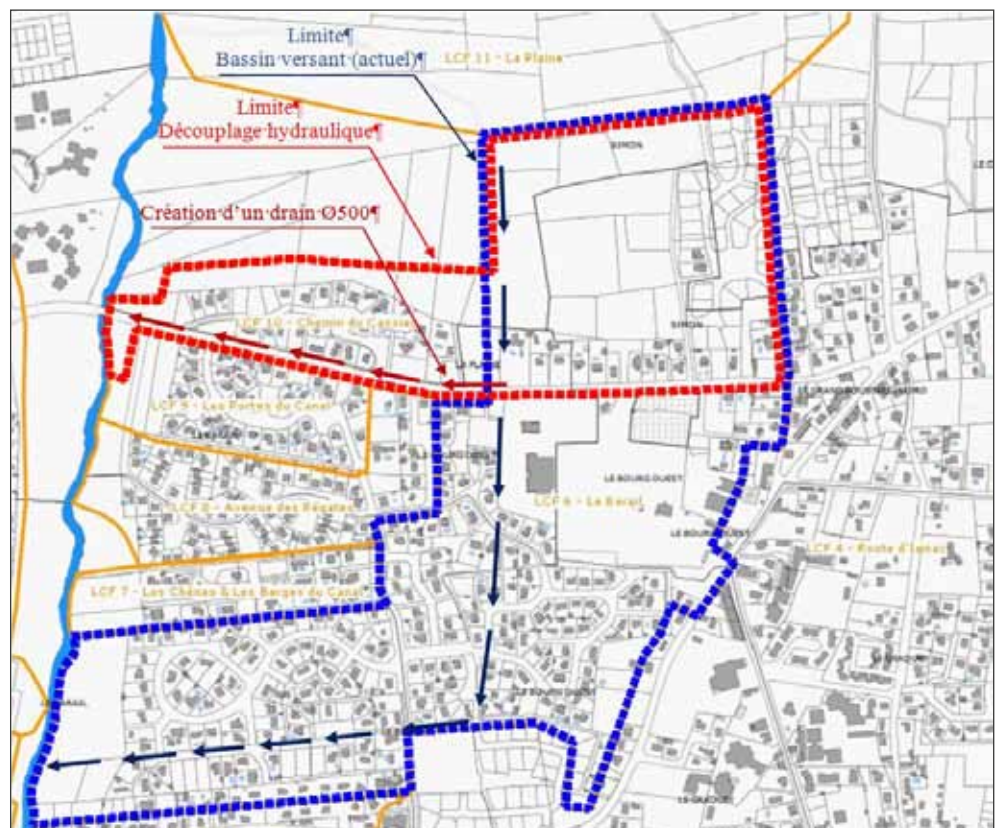
Amélioration du fonctionnement hydraulique du bassin versant et réduction des inondations

En 2014, des inondations ont eu lieu sur la commune de Lège-Cap Ferret, au nord du chemin du Cassieu. Un défaut d'évacuation du réseau hydraulique est à l'origine de ces dysfonctionnements. En effet, la capacité d'évacuation des fossés est insuffisante pour écouler les débits de pointe des pluies intenses ou de longues durées.

CONSISTANCE DU PROJET

Pour améliorer la gestion des eaux pluviales de ce quartier urbain, il a été étudié la possibilité de réaliser une tranchée drainante de 500 et 600 mm de diamètre à poser sous le fossé du chemin du Cassieu afin de rétablir prioritairement l'évacuation des eaux pluviales vers le canal et délester ainsi la zone urbaine. Le fossé existant sera conservé et « reprofilé » pour garantir l'infiltration des eaux de la voirie départementale.

Ces travaux sont complétés par le renouvellement de l'exutoire existant dans le canal.



Pose d'un drain de 600 mm de diamètre.

LES TRAVAUX REALISES EN 2015

GUJAN-MESTRAS / RÉALISATION D'UN POSTE DE POMPAGE ALLÉE DU HAURAT

POSTE DE POMPAGE ALLÉE DU HAURAT | GUJAN-MESTRAS

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Lutte contre les inondations et amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux usées. L'objet de ces travaux est de redimensionner l'exutoire gravitaire du ruisseau de Mestrasseau, et de lui donner une capacité d'évacuation à marée haute, par la mise en oeuvre d'un groupe de pompage.

En effet, en période de forte pluviométrie associée aux contraintes de marée haute, il a été constaté une insuffisance temporaire des capacités d'évacuation du réseau existant : à marée haute, un clapet mer bloque tout écoulement gravitaire du ruisseau. Il est donc nécessaire de compléter les ouvrages en place par l'ajout d'un poste de pompage dont l'objectif est d'assurer l'évacuation des eaux en tout temps, indépendamment des conditions de marées.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Redimensionnement de la canalisation gravitaire ;
- Réalisation d'une station de pompage ;
- Réfection des quais du port impactés par le projet.

Coût : 289 512 €TTC
Entreprise : Sade

Période : 2015
Travaux terminés



Mise en place des prémurs du poste de pompage



Coulage du béton entre prémurs



Mise en place des tubes et des pompes



Poste et réfection des quais terminés

GUJAN-MESTRAS / CRASTE ZARRA : LUTTE CONTE LES SUBMERSIONS MARINES

CRASTE DE ZARRA

GUJAN-MESTRAS

OBJECTIF

Lutte contre les submersions marines.

DESCRIPTIF

L'opération a pour objectif de concevoir et construire un ouvrage en béton doté d'un clapet anti-retour de 1 200 mm de diamètre sur la craste Zarra ; ceci afin d'empêcher la remontée de la mer, notamment lors de fortes marées ou d'évènements climatiques majeurs tels que ceux rencontrés lors de la tempête Xynthia.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Sur la base de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, les travaux ont permis de mettre en œuvre un ouvrage en béton en travers du cours d'eau pour relier à hauteur constante (4 m) les deux digues de rives.
- Mise en place d'un clapet de 1 200 mm pour éviter le reflux de la marée vers les propriétés.

Coût : 64 560 € TTC
Entreprise : SADE

Période : janvier à mars 2015
Travaux terminés



Coulage des fondations



Ouvrage béton



L'ouvrage terminé et son clapet



Rétablissement du cours d'eau
et restauration des berges

ARÈS / TRAVAUX RUE RENÉ COTY

RUE RENÉ COTY | ARES

OBJECTIF :

Réduction des inondations.

DESCRIPTIF

La zone urbaine d'Arès et plus particulièrement les propriétés du quartier de Saint Brice ont subi d'importantes inondations lors des fortes pluies des hivers 2013 et 2014. Ces événements ont causé de nombreux désagréments pour les riverains, mais aussi des dysfonctionnements des réseaux pluviaux et par voie de conséquence des réseaux d'assainissement des eaux usées. Dans ces conditions et sur la base des conclusions d'une étude hydraulique spécifique, le SIBA en accord avec la commune, a décidé d'engager des travaux visant à améliorer la gestion des eaux de ruissellement du bassin versant et réduire le risque inondations.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales de 700 mm de diamètre à poser depuis le boulevard de l'Aérium jusqu'à la limite du domaine public maritime.

Ces travaux sont complétés par le renouvellement de l'exutoire à partir de la pose d'une canalisation de 700 mm de diamètre.

Marché initial : 198 974 € TTC
Marché complémentaire : 27 072 € TTC
Coût total des travaux : 226 046 € TTC
Entreprise : SOGEA

Période : septembre - janvier 2016
Travaux terminés



Détail du rejet



Pose de la canalisation en PRV de 700 mm



Ouvrage en tête de réseau



Réfection des enrobés de la voirie

LE TEICH / CRÉATION D'UN POSTE DE POMPAGE

POSTE DE POMPAGE DE LA LEYRE | LE TEICH

DESCRIPTIF

OBJECTIF :

Gestion des eaux pluviales du centre urbain de Le Teich et grand canal du marais.

Afin de poursuivre l'aménagement hydraulique du réseau pluvial du bourg de Le Teich, une station de pompage a été réalisée sur une parcelle communale. L'objectif de ces travaux est d'alimenter le bassin de Pétioun et d'y maintenir un niveau d'eau suffisant en période d'étiage de la nappe phréatique. Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau, en date du 20 novembre 2009.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- création d'une prise d'eau dans la Leyre avec enrochement ;
- mise en place d'un poste de pompage ;
- création d'un refoulement de 300 mm sur 95 m avec ouvrage de rejet dans le Pétioun.

Coût : 174 938 € TTC
Entreprise : SOGEA

Période : janvier - juillet 2015
Travaux terminés



Prise d'eau dans la LEYRE



Pose du refoulement et terrassements pour construction du poste de pompage.



Refoulement vers bassin de Pétioun



Poste en place et aménagements terminés

LA TESTE DE BUCH / LUTTE CONTRE LES INONDATIONS LOTISSEMENT LES CLÉS DE CAZAUX

LES CLÉS DE CAZAUX

LA TESTE-DE-BUCH CAZAUX

DESCRIPTIF

OBJECTIF :

Réduction des inondations et gestion des eaux pluviales.

La zone urbaine de Cazaux, et notamment le lotissement « les Clés de Cazaux » ont subi d'importantes inondations lors des intempéries des hivers 2013 et 2014. Ces événements ont causé de nombreux désagréments pour les riverains, et révélé des dysfonctionnements des réseaux pluviaux. Aussi, sur la base d'une étude hydraulique menée sur le centre de Cazaux, le SIBA, en accord avec la commune, a décidé d'engager des travaux visant à améliorer la gestion des eaux de ruissellement du lotissement les Clés de Cazaux.

CONSISTANCE DU PROJET

Améliorer les écoulements de ce quartier, rétablir la section et la pente du fossé vers le canal des Landes par le :

- recalibrage du fossé de la rue Etienne Bonnis ;
- remplacement des canalisations existantes sous dimensionnées par des canalisations de diamètre 800 mm.

Coût : 63 281 € TTC
Entreprise Eiffage TP

Période : décembre 2015 - janvier 2016
Travaux terminés



Extrait du plan projet



Fossé recalibré



Exutoire dans le canal

AUDENGE / LUTTE CONTRE LES SUBMERSIONS MARINES

DESCRIPTIF

MISE EN PLACE DE CLAPETS POUR LUTTER CONTRE LA SUBMERSION MARINE

AUDENGE

OBJECTIF :

Renouveler les ouvrages pour lutter contre les inondations subies dans le quartier de la rue du Port lors de très fortes marées.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Dépose des clapets existants et repose de nouveaux clapets.

Coût : 6 588 € TTC
Entreprise : Chantiers d'Aquitaine

Période : septembre – octobre 2015
Travaux terminés



Plan de situation des travaux



Vue du clapet

RESEAU MICROPOLLUANTS DU BASSIN D'ARCACHON : REMPARG

DESCRIPTIF

ACTIVITE DU SERVICE PLUVIAL DANS LE CADRE DU RESEAU REMPARG

OBJECTIF : Dans le cadre du réseau d'expertise REMPARG, le SIBA a pour objectif de mesurer, et d'évaluer l'efficacité des traitements sur les apports en micropolluants provenant des eaux de ruissellement. A cet effet, plusieurs sites autour du Bassin d'Arcachon ont été instrumentés, pour répondre à ces objectifs.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Echelles limnimétriques sur les cours d'eau : Acquisition matériel et implantation	14 sites équipés
Pluviomètres Acquisition matériel et implantation	3 sites équipés : 1420 € TTC
Préleveurs automatiques Implantation du matériel	2 sites équipés : 5988 € TTC financés dans le cadre du pôle de recherche ELOA
Sondes de hauteur d'eau Acquisition matériel et implantation	4 sites équipés : 8357 € TTC
Sonde multi paramètres Acquisition matériel et implantation	1 site équipé : 6237 € TTC
Relevés topographiques calage altimétrique des échelles et fiches signalétiques descriptives des sites équipés	14 sites équipés : 5040 € TTC
Campagnes de mesures Calage des courbes débit/hauteur d'eau par ADCP (courantomètre profiléur et courantomètre vélocimètre à effet doppler)	Nombre de campagnes réalisées : 129
Utilisation des données pour :	Calcul des flux de polluants dans le cadre du réseau REMPARG
	Calage des modélisations hydrologiques des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales des communes de Cazaux, Gujan-Mestras, Biganos, Audenge, Lanton et Andernos les bains.
Utilisateurs des données :	SIBA, Ifremer, Université



Préleveur automatique réfrigéré



Débitmètre



Sonde multi paramètres



Prise d'eau du préleveur



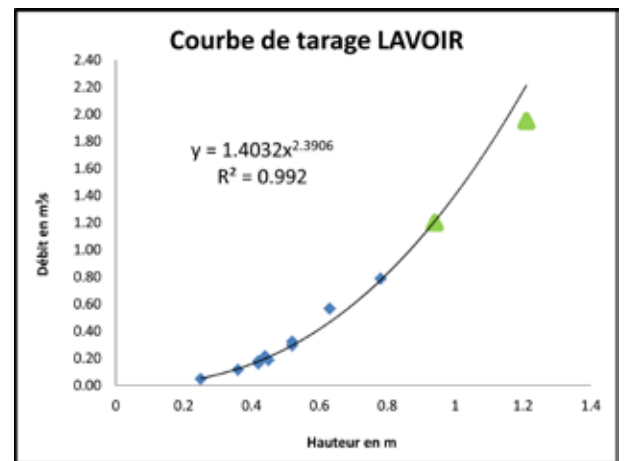
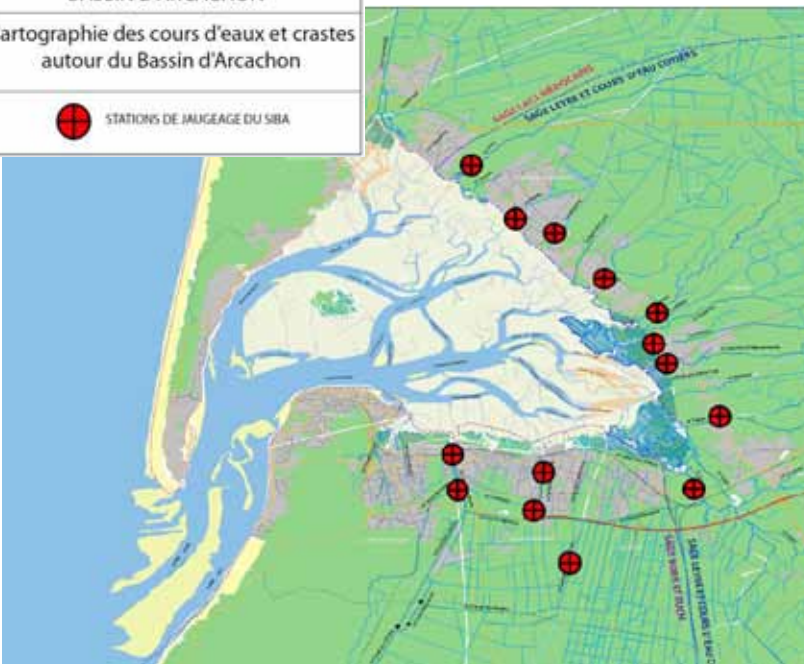
Pluviomètre Pyla-Sur-Mer



Echelle limnimétrique et capteur de hauteur de la LEYRE

BASSIN D'ARCACHON
Cartographie des cours d'eau et crastes
autour du Bassin d'Arcachon

STATIONS DE JAUGEAGE DU SIBA



Département de la GIRONDE
COMMUNE DE AIGENSE • 33880 •

FICHE SIGNALÉTIQUE
Echelle Limnimétrique
Avenue de Libération, Pont Cabre/ Rive droite /Coût Amont.

BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

NOTA:
- Station de Jaugeage Pluviométrique installée en janvier 2010.
- Le Bassin d'Arcachon est classé en "C" par le SIBA.

PARCELLE 43	PLAN 1/500
Altitude du terrain avant travaux	Altitude du terrain après travaux
Altitude du terrain avant travaux	Altitude du terrain après travaux
Altitude du terrain avant travaux	Altitude du terrain après travaux
Altitude du terrain avant travaux	Altitude du terrain après travaux

Station n° 1 : Clou d'arpentage
X = 1381436.10
Y = 4174348.73
Z = 7.15



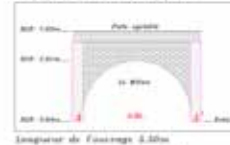
Echelle
X = 1381439.18
Y = 4174345.61
Z = 3.64

Station n° 2 : Clou d'arpentage
X = 1381440.42
Y = 4174334.94
Z = 7.20



Sur chaque station de jaugeage, une courbe de tarage du cours d'eau permet de définir la relation entre le niveau de l'eau dans le cours d'eau et le débit. La connaissance des débits des cours d'eau permet à partir de résultats d'analyses, de calculer les flux polluants. Chaque station fait l'objet d'une fiche signalétique qui synthétise les caractéristiques du site de mesure.

Plan de l'ouvrage Echelle 1/200



PC : 0.00 m

Altitudes TN

Distances parcelles TN

Profil en travers : Echelle 1/200

CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME

BALISAGE DES CHENAUX INTERIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

• Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Départemental de la Gironde et l'Etat, (DDTM/ Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chacun au regard de la gestion et l'entretien du balisage des chenaux intérieurs, ainsi que des obligations des différents maîtres d'ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département,

Syndicat et communes).

• En 2015, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :

- la surveillance des balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat. Le rapport associé a été diffusé à l'ensemble des partenaires ; au regard des

constats rapportés, les travaux 2015 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de l'ordre de 45 400 € TTC.

N°	SITUATION	TYPE DE VOYANT ACTUEL	TYPE DE TRAVAUX								
				TYPE DE BALISE	TRAVAUX	DATES	AJOUT BALISE ET VOYANT	REDRESSEMENT	CHANGEMENT DE BALISE	CHANGEMENT DE VOYANT	RENOVATION DE VOYANT
4-1	Estey d'Afrique	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2008 & 2015				2015	
4-2	Estey d'Afrique	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2008 & 2015				2015	
4-3	Estey d'Afrique	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2008 & 2015				2015	
D14a	Chenal d'Andernos	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2008 & 2015		oui		2015	
D14b	Chenal d'Andernos	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				2015	
D14c	Chenal d'Andernos	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				2015	
D14d	Chenal d'Andernos	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				2015	
E2a	Chenal de Moutchalette	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				2015	
E2b	Chenal de Moutchalette	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2013 & 2015		oui		2015	oui
E4a	Chenal de Moutchalette	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015		oui		2015	
E4b	Chenal de Moutchalette	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015	oui			2015	
E4c	Chenal de Moutchalette	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				2015	
F2c	Chenal de Lanton	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015			2015		2015
G2a	Chenal d'Audenge	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015				2015	
G2b	Chenal d'Audenge	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015				2015	
G4a	Chenal d'Audenge	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015				2015	
G6a	Chenal d'Audenge	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015				2015	
J0a	Chenal de Comprian	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015			oui	2015	
J0b	Chenal de Comprian	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015			oui	2015	
J0c	Chenal de Comprian	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015			oui	2015	
J2a	Chenal de Comprian	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2010 & 2015			oui	2015	
J4a	Chenal de Comprian	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2008 & 2015			oui	2015	
J4b	Chenal de Comprian	Babord	SIBA	Bois	oui	Trx 2008 & 2015			oui	2015	
K2a	Chenal de Gujan	cardinale Sud	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				oui	2015
K2c	Chenal de Gujan	cardinale Nord	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				oui	2015
K2b	Chenal de Gujan	cardinale Est	SIBA	Bois	oui	Trx 2009 & 2015				oui	2015

Ci-dessous les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

MISSION DE SONDAGE ET BALISAGE DES PASSES

Cette mission relève de l'application de la convention tripartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon », que le Syndicat a signée, avec l'Etat et le Conseil Général de la Gironde.

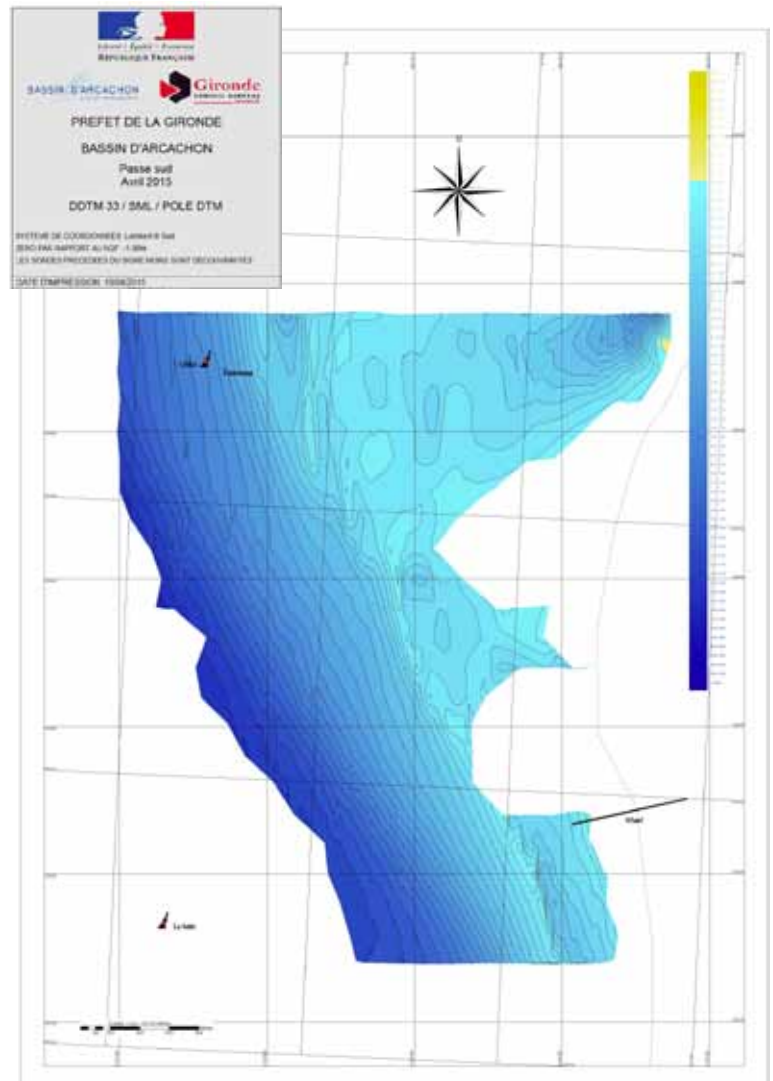
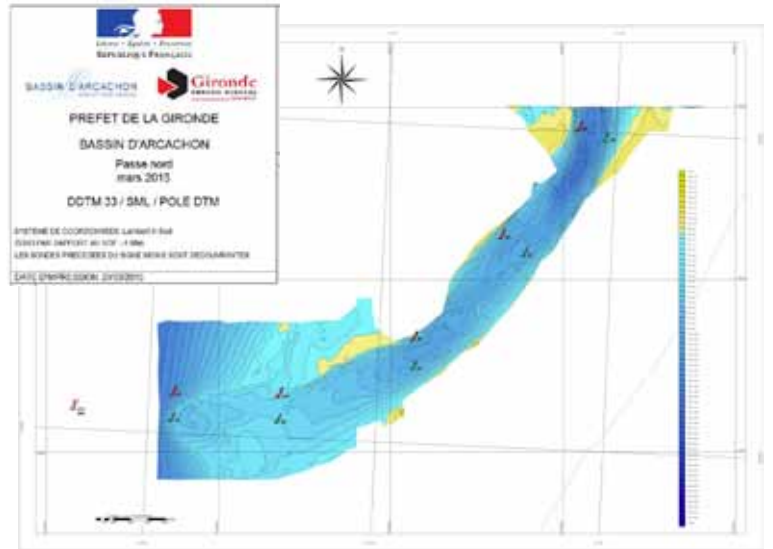


A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde assure la réalisation des opérations de sondage. La DIRM SA assure la réalisation des opérations de balisage.

Quatre campagnes de sondage sont réalisées par an pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf ; d'autres campagnes peuvent être programmées, selon les besoins en connaissances, pour suivre l'évolution des chenaux du Bassin, l'exhaussement des fonds et l'érosion des côtes.



A ce titre, en 2015, 17 800 € HT ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés à part égale entre le Syndicat et le Conseil Départemental de la Gironde (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).



PARTICIPATION A LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL AQUITAIN

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) aux côtés de l'Etat, la Région Aquitaine et les 3 départements littoraux dans le but de disposer d'un outil scientifique et technique d'expertise et d'aide à la décision dans la gestion du littoral. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon,

la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

L'année 2015 marque le début du nouveau contrat de plan Etat-Région pour la période 2015-2020. Une nouvelle convention de partenariat a donc été établie entre les différents partenaires.

Le programme d'études de l'Observatoire de la Côte Aquitaine pour cette nouvelle période a été élaboré sur une trame identique au précédent (suivi et analyse des risques érosion et



Réseau d'experts au service du littoral

submersion sur chaque site, dont le Bassin d'Arcachon, expertise et assistance aux collectivités locales et aux services de l'Etat, administration des données et communication).

La participation 2015 du SIBA est de 12 000 € TTC.

En 2015, le SIBA a sollicité l'expertise de l'OCA quant aux travaux de rechargement de la dune du Mimbeau afin de consolider les travaux réalisés en urgence suite aux tempêtes hivernales de décembre 2013 à mars 2014.

Travaux de rechargement de la flèche externe du Mimbeau



Le **GIP littoral aquitain** a été créé en 2006 et regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP.

STRATÉGIE LOCALE DES « PASSES »

Lancée en 2014 par les communes de La Teste de Buch, Lège-Cap Ferret, Biscarrosse et le SIBA, la stratégie locale des Passes du Bassin d'Arcachon avait pour but d'approfondir la connaissance de l'évolution de ce secteur.

En 2015, plusieurs rapports décrivant le fonctionnement global des Passes ainsi que les taux d'évolution du trait de côte ont permis d'établir une cartographie de l'aléa érosion. A la suite de ces productions, les communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch se sont engagées dans la suite de la démarche à savoir la phase 3 : définition des objectifs et des actions de gestion de l'érosion. Le SIBA est associé à chacune des démarches.

Les projections du bureau d'études prévoient la possibilité d'un ensablement progressif du point de rejet jusqu'en 2030 (remontée des fonds marins au niveau de la palée 22 jusqu'à -2/-1 m CM, soit environ 15cm/an). Cette tendance pourrait

s'inverser après 2030 avec la formation d'un nouveau banc plus au nord qui entrainerait des mécanismes d'érosion au niveau du Wharf. Ces éléments sont pris en compte dans la gestion des travaux de l'émissaire.

Le montant total de cette étude s'élève à 105 000 € TTC avec une subvention de l'Etat à hauteur de 50% du montant total de l'étude et une participation du SIBA de 7 500 € TTC.

INONDATION ET SUBMERSION MARINE



A la demande des 10 Maires du Bassin d'Arcachon, le SIBA effectue le suivi technique de l'élaboration du PPR inondation par submersion marine prescrit le 10 novembre 2010 sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon. Le SIBA accompagne les communes dans la compréhension et l'analyse des éléments produits dans le cadre de cette démarche (définition du phénomène, identification des ouvrages de protection, caractérisation de l'aléa et des enjeux).

L'année 2015 a été marquée par de nombreux échanges (réunions, visites terrain, SIG) entre la DDTM, les communes et le SIBA afin de réaliser les cartes d'enjeux. De plus, plusieurs réunions techniques entre la DDTM, le SIBA et le BRGM ont permis de débattre et d'argumenter les éléments constituant les cartes d'isocotes (niveau d'eau), de hauteur d'eau et d'aléa (actuel et avec prise en compte du changement climatique) qui figureront dans le dossier final du PPR. La version définitive de ces cartes doit être remise par le BRGM début 2016 accompagnée du rapport détaillant leur méthode d'élaboration.

Dans la continuité de la méthodologie mise en place en 2014 (logigramme commun DDTM/SIBA d'application du R111-2 du Code de l'Urbanisme), l'instruction des permis de construire se base sur une connaissance avérée (modélisation dynamique de la submersion marine du BRGM). A ce sujet, une réunion a été organisée afin d'informer les différents services instructeurs des 10 communes du Bassin d'Arcachon et de la COBAN de la procédure à suivre.

Le travail collaboratif entre le SIBA et les services de l'Etat devrait se poursuivre pour l'année 2016 par la définition du zonage réglementaire et du règlement associé ainsi que la mise en place de la concertation grand public (réunions publiques, site internet).



Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

L'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur un TRI est une déclinaison obligatoire de la directive inondation. Dans l'objectif de respecter le cadre de cette directive, l'identification d'un porteur local était fortement recommandée.

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2015 fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les TRI du bassin Adour-Garonne, le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Coordonnateur du bassin Adour-Garonne, a listé les objectifs de chaque stratégie locale ainsi que le délai maximum dans lequel elles devront être approuvées par arrêté du préfet de département.

Au vu de son périmètre et de son champ d'intervention, ainsi que des habitudes ancrées de gouvernance locale, le SIBA avait été identifié en tant que porteur potentiel de la stratégie sur le TRI du Bassin d'Arcachon.

Les réticences initiales des élus ont évolué avec, d'une part, le récent cadrage des stratégies locales à travers les guides « Plans de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle du district : des TRI aux stratégies locales - Premiers éléments de cadrage » et « La gestion des TRI : du PGRI aux stratégies locales - Eléments de cadrage », et d'autre part, suite à une réunion initiée par Mme la Sous-Préfète d'Arcachon, sur l'intérêt de mettre en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

sur le territoire.

Dans cette optique, à la demande des maires du Bassin d'Arcachon, le SIBA s'est proposé de porter la stratégie locale du Bassin d'Arcachon et de s'engager dans un PAPI.

L'équipe du Pôle TRI a donc été renforcée par le recrutement d'un chargé de mission TRI/PAPI, au 2 novembre 2015.

COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :

La loi MAPAM du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence pour les communes : la compétence GEMAPI articulée autour de 4 missions (article L.211-7 du CE) en lien avec l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

En 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) adoptée le 7 août 2015 a fixé la mise en œuvre de cette compétence au 1^{er} janvier 2018 par les EPCI à fiscalité propre.

De plus, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016, propose au titre des perspectives, un portage de la compétence par le SIBA « sur les rives et les bassins versants des petits cours d'eau côtiers du Bassin d'Arcachon ». Afin de faire face à cette obligation, la COBAS, la COBAN et le SIBA ont souhaité initier une étude portée par le SIBA visant à préciser les contours (techniques, financiers et juridiques) de cette compétence sur notre territoire et la façon dont elle pourrait être déclinée et transférée des EPCI vers les structures porteuses ciblées. Après consultation, cette étude est confiée à ESPELIA pour un rendu de la partie diagnostic (état des lieux technique, économique, administratif et juridique) au premier semestre 2016 et une assistance à la mise en œuvre du transfert (simulations prospectives, propositions de clés de répartition des contributions, statuts, procédure de mise en œuvre de la réorganisation) au deuxième semestre 2016.

BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE

Cet ouvrage a été construit par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon. En 2015, il a été « dessablé » à hauteur de 12 000 m³, par l'entreprise mandatée par le SIBA, et pour un coût de 36 300 € TTC. Ces travaux entrent dans le cadre d'un arrêté préfectoral spécial, du 22 octobre 2013, pour une durée de 10 années.



Le sable stocké sur la plate-forme sera utilisé au réensablement des plages des bassins de baignade du nord Bassin, en 2016.

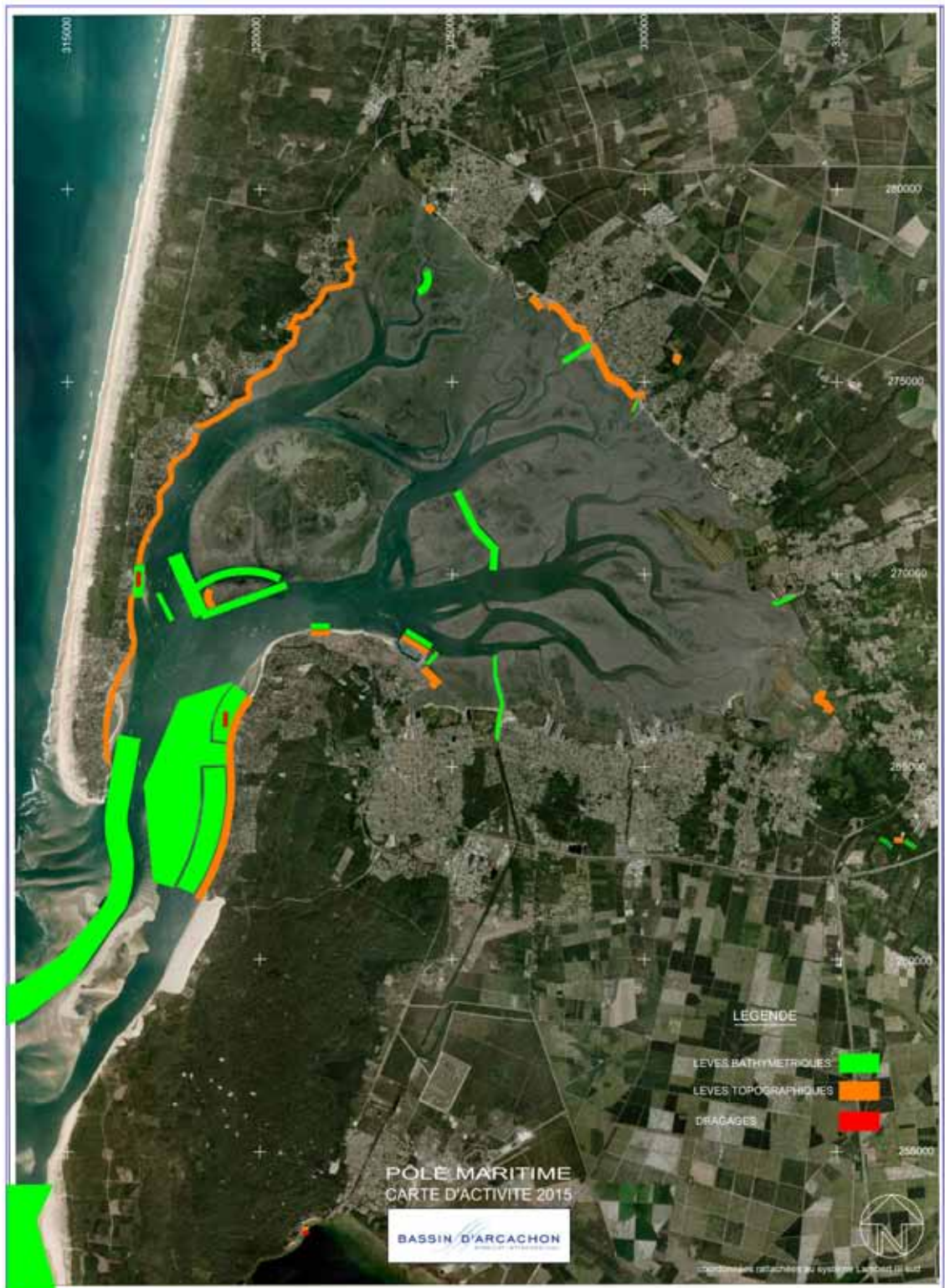
ACTIVITES BATHYMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'évolution de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte, ci-contre présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2015, où l'on distingue ceux réalisés avant les dragages, (préparation des projets...), ou bien en suivis (balisage, après travaux...), ou encore préalablement au réensablement.



DRAGAGES

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre des dispositions spécifiques du Code de l'Environnement, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...). En 2014/2015, deux opérations de désenvasement ont ainsi été réalisées.

DRAGAGE DU CHENAL D'ACCES AU PORT DE FONTAINEVIEILLE A LANTON

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les objectifs du projet étaient de :

- supprimer les sédiments qui obstruent l'entrée du chenal,
- rétablir un profil hydraulique entre le port et le chenal de Fontainevieille,
- améliorer l'hydraulique entre le chenal d'accès et le port.

L'opération consistait à extraire mécaniquement les sédiments d'une partie du chenal d'accès au port de Taussat-Fontainevieille. Les sédiments extraits ont été évacués vers l'ICPE de Titoune, prévue à cet effet et située à 1.4 km du port.



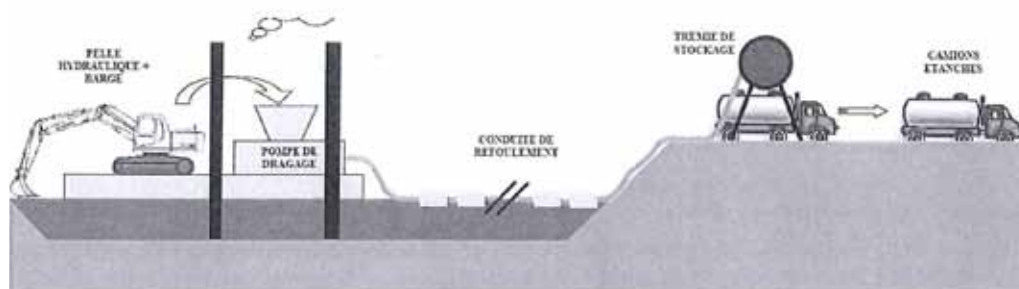
Dépôt des sédiments au bassin de Titoune



Dragage avec la pelle à long bras



Plateforme de travail



synoptique au processe

La zone de dragage s'étendait sur 340 m de long et 25 m de large, soit un volume de 8 000 m³ environ. Les travaux ont duré de décembre 2014 à mars 2015.

L'opération confiée à l'entreprise CHARIER GC SEMEN TP à l'issue d'une consultation publique, s'est élevée à 388 442,73 € TTC.

DRAGAGE DU BASSIN DU CERCLE DE VOILE DE CAZAUX

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistaient à rétablir un accès entre le chenal d'accès à la halte nautique et la traque n° 3 des gros bateaux, dans « le bassin » du cercle de voile de Cazaux. En effet, une accumulation de sédiments gênante pour l'accès des bateaux vers leur place s'y était formée.

L'objectif du projet était de maintenir 2 m d'eau dans cette zone.

La cote de dragage du projet a donc été de 20.28 m CM.

Les sédiments ont été déposés sur le terre-plein, au Sud.

Le dragage du port a ainsi été effectué par une pelle amphibie de type BIG FLOAT 2200 associée aux équipements suivants :

- pontons additionnels,
- pieux d'ancrage hydraulique,
- propulseurs hydrauliques,
- guidage GPS 3D,
- balancier de 6m,
- godet avec un clapet anti dispersion mécanique,
- huile biodégradable...

VOLUMES EXTRAITS

1 800 m³ ont été extraits en décembre 2015, par l'entreprise LOCA64.

COÛT

56 000€ TTC



RÉENSABLEMENT DES PLAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens extérieurs, (commandés à l'issue de consultations publiques). Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

CONSTITUTION D'UN STOCK DE SABLE - SITE DES AMERICAINS / LEGE-CAP FERRET

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Suite aux dégradations sédimentaires constatées sur les plages de Lège-Cap Ferret, le SIBA a été sollicité par la commune pour réaliser un stock de sable, permettant de programmer de futurs réensablements de plages.

LES INTERVENANTS

- la partie dragage a été exécutée par l'équipe des marins du SIBA, avec Dragon ;
- l'aménagement du bassin et les prestations d'extraction et de transport des sédiments déposés ont été confiés à l'entreprise GEA BASSIN à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Ainsi, cette entreprise a-t-elle été chargée :

- de l'extraction du sable du bassin par une pelle à chenille ;
- de l'évacuation du sable par camion et transport vers un terrain communal - à l'ancien camping situé avenue de Bordeaux, commune de Lège-Cap Ferret ;
- du nivellement du fond du bassin (création d'une légère pente pour favoriser l'écoulement et limiter l'érosion en pied interne de la digue) ;
- de la reprise du sable non piégé dans le bassin, au droit de l'ouverture en pied de plage, pour conforter le pied de talus et ainsi atténuer l'érosion due aux fortes marées, (travaux réalisés par une deuxième pelle à chenille) ;
- du reprofilage du bas de plage.



LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

La zone de prélèvement de sable se situait face à l'entrée du port de la Vigne. Elle s'étendait sur 120 m de long et 75 m de large. La cote de dragage à atteindre se situait autour de -2.5m CM.

LIEUX DE DÉPÔT

La zone de dépôt de sable se situait sur la plage des Américains. Il a été décidé d'y créer un bassin temporaire pour contenir le sable sur la plage, lors de chaque phase de dragage.

Les caractéristiques du bassin étaient les suivantes :

- Dimensions : 80 m x 15 m ;
- Capacité : 1200 m³ ;

(Ce bassin était constitué par une digue réalisée par du sable prélevé in-situ).

La conduite de refoulement de Dragon se connectait au bassin, en son fond, côté Nord, et une ouverture de la digue au Sud du bassin a été créée afin de faciliter l'évacuation de l'eau et ainsi limiter une érosion des talus intérieurs du Bassin lors des phases de dragage.

DURÉE

Les travaux se sont déroulés de janvier à février 2015

VOLUMES EXTRAITS

7 500 m³

COÛT

120 000 € TTC POUR DRAGON ET 73 752 € TTC POUR GEA BASSIN

REENSABLEMENT DES PLAGES DE LEGE-CAP FERRET

CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

Les prestations ont consisté à réaliser les travaux de :

- déblais/remblais des sédiments sableux avec transport sur l'estran pour le réensablement des plages et le renforcement du talus du Mimbeau,

- déblais/remblais avec mise en dépôt provisoire pour transport routier,
- transport routier entre la zone de mise en dépôt provisoire et les zones de remblais,
- terrassements associés aux zones de remblais.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT OU STOCK DE SABLE

Mimbeau sur site ou à partir d'un stock de sable à terre.

LIEU DE DÉPÔT

voir bilan ci-dessous :



Travaux au Mimbeau



Travaux à l'Herbe

DURÉE

travaux réalisés en mai/juin 2015

COÛT

117 312 € TTC

TITULAIRE DES TRAVAUX

SAS VAN CUYCK TP avec des moyens terrestres

NOM DU SITE	EXTRACTION	DÉFINITION DE LA ZONE	VOLUME PAR PLAGE
Bertic	100 m ³	Déblai/remblai sur site	100 m ³
Le Four	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du Four	500 m ³
Les Jacquets	200 m ³	Déblai/remblai sur site	200 m ³
Piquey (pointe aux chevaux)	600m ³	Déblai/remblai sur site	600 m ³
Piquey	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du Piquey	500 m ³
Canon	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du Canon	600 m ³
Herbe Sud	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage de l'herbe	500 m ³
Plage du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	4100 m ³
Talus du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	8000 m ³
Courlis	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du quai des Courlis	2000 m ³
Truquets	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage du Truquets	300 m ³
Pirailan	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage de Pirailan	300 m ³
Plageotte	300m ³	Déblai/remblai sur site	300 m ³
L'Herbe Nord	Origine : zone de dépôt intermédiaire	A la plage de l'Herbe Sud	300 m ³

En rouge, les mouvements faisant l'objet d'un transport routier • En noir, les mouvements de déblai/remblai sur site

RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU PÉREIRE (2 PHASES)

CONSISTANCE DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux répondait au double objectif de réensablement des plages et d'accessibilité à la jetée du Moulleau. Le programme de réensablement des plages arcachonnaises 2015 a été effectué à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens mécaniques extérieurs pour le régilage du sable.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

Le projet consistait à recréer une continuité hydraulique et ainsi améliorer la navigation à l'approche de la jetée.

La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau comprenait des passes de 125 m de longueur et de 25 m de large chacune.

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE

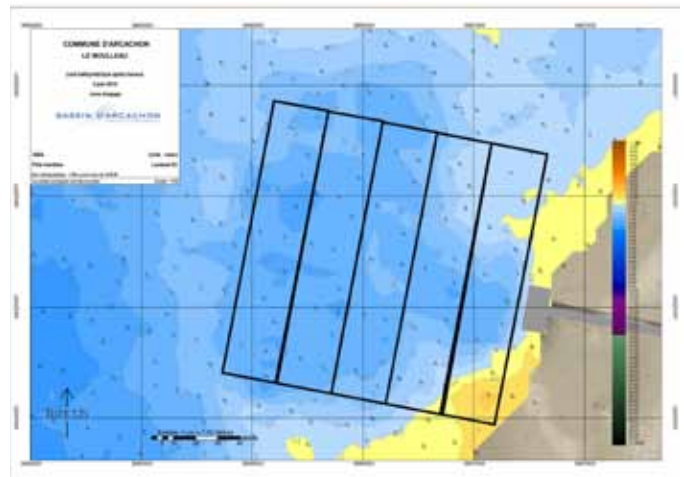
Phase 1

Le sable a été déposé au Nord de la jetée, par la conduite de refoulement, dans la partie comprise entre l'avenue Montaut et la résidence « le Panoramique » ; le volume de sable a ensuite été repris par des engins mécaniques pour être régilé au droit du poste de secours de la plage du Moulleau (avenue Notre Dame des Passes).

Phase 2

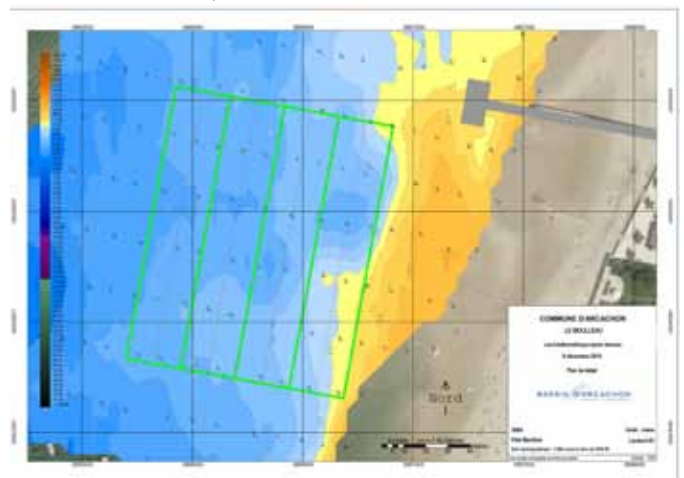
Le sable a été déposé sur la plage, au Sud de la jetée, par la conduite de refoulement, dans la partie comprise entre l'avenue des Vendangeurs et l'avenue de la Jugade.

Passes effectuées en phase 1 (printemps)



(Carte bathymétrique juin 2015)

Passes effectuées en phase 2 (automne)



(Carte bathymétrique décembre 2015)

DURÉE

du 2/03 au 30/06,
puis du 31/08 au 18/12

VOLUMES EXTRAITS

40 000 m³

COÛT

475 300 € TTC
(y compris le régilage)

VALORISATION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu ; ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :
 - en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
 - en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle

de la Mer, qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Ainsi en 2015, les bassins de stockage temporaire de sédiments appartenant aux communes et au SIBA contenaient en début d'année 30 000 m³ de sédiments à valoriser. La

vidange de ceux-ci est un pré requis aux fins de lancer les opérations de dragage suivantes!

Remarque : les Bassins de stockage des sédiments de dragage se situent : au Teich/Quatre paysans, à Andernos les Bains/Quinconces, à Biganos/Port des Tuiles, à Lanton/Titoune, à Gujan-Mestras/Verdalle, et à Audenge.

A - L'APPEL À PROJETS : DES MARCHES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Ainsi, en 2012, le Syndicat avait-il lancé un appel à projets dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi - en continu - des sédiments de dragage.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques, que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articule autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,
- un projet « plan d'épandage en forêt ».

Les expérimentations ont débuté dans l'hiver 2013/2014.

TERRALYS dispose déjà d'un savoir-faire en matière de valorisation de sédiments de dragage pour avoir notamment mis en place pour le compte du Conseil Général de la Gironde un plan d'épandage sur grande culture afin d'exploiter les sédiments issus du centre de prétraitement du port de La Molle à Gujan-Mestras.

Les résultats de la phase expérimentation du projet « normalisation » sont très encourageants ; une phase développement a été lancée en juin 2015, de manière à confirmer la formulation de fabrication préalablement à une phase de commercialisation.

Le projet « épandage » prend plus de temps et les premières conclusions arriveront en 2016.

D'autres partenaires ont manifesté leur intérêt autour de projets de création d'un béton

« Bassin d'Arcachon », remblaiement de tranchée d'assainissement, de pare-feu, de couche de base sous parking... des essais ont été effectués avec certains, des accords plus formels sont à venir avec d'autres.



Support de culture réalisé à partir de sédiments de dragage



Remblais de tranchée avec sédiments de dragage

B - LA CONSTITUTION D'UNE ICPE SIBA POUR EXPLOITER UNE UNITE DE GESTION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

BUT

créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée Pour l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

LIEU

implantée sur la parcelle n°B84 au lieu-dit Grande Lande, sur le territoire de la commune d'Arès (Gironde).

ACTUALITÉ

un marché a été signé avec un bureau d'études pour l'établissement du dossier d'autorisation qui sera déposé en 2016 auprès des services instructeurs préalablement à l'enquête publique.

DU JAMAIS-VU

Une collaboration spécifique a été établie avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Ligue de Protection pour les Oiseaux pour associer aux agencements de l'ICPE des aménagements adaptés à la « renaturation » du site.



Vue 3D de la future installation

CHAPITRE III : LE PÔLE ENVIRONNEMENT

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DU TERRITOIRE ET DES PRÉOCCUPATIONS DES ÉLUS ET DES USAGERS.

En 2015, le SIBA continue à faire vivre et grandir les deux réseaux phares que sont REPAR (réseau opérationnel de surveillance et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPAP (réseau de suivi et d'expertise sur les micropolluants sur le Bassin d'Arcachon).

Il relève ainsi le défi donné par la création du Parc Marin en offrant une connaissance pointue sur la qualité de l'eau du Bassin et des actions fortes déjà engagées auprès des acteurs de chaque filière pour un vivre ensemble préservé dans la durée.

A l'écoute des communes par la participation active des élus de la commission Environnement, le SIBA s'est également emparé de la problématique de la spartine anglaise, réputée envahissante sur notre littoral.



Animation dans les classes
pour la semaine sans pesticide



Journée d'échanges agriculteurs/ostréiculteurs



RÉSEAU REPAR (RÉSEAU OPÉRATIONNEL DE SUIVI ET D'EXPERTISE SUR LES PHYTOSANITAIRES ET BIOCIDES AU NIVEAU DU BASSIN D'ARCACHON ET DE SES BASSINS VERSANTS)

Le réseau REPAR fête ses cinq ans d'existence ! Reconnu au niveau national et bien ancré sur le territoire, il continue à développer ses actions en 2015, sous les 5 thématiques qui le structurent et ce toujours sous l'animation du SIBA.

QUANTIFIER LA PRÉSENCE DANS LES EAUX

L'échantillonnage des eaux douces et marines par les équipes du SIBA s'est poursuivi en 2015 au rythme d'un prélèvement mensuel de novembre à février et de deux prélèvements par mois de mars à octobre. Leurs analyses sont toujours effectuées par les équipes de recherche de l'Université de Bordeaux.

Le suivi du cuivre dans les eaux a été reconduit avec un prélèvement d'eau tous les deux mois. Les analyses correspondantes sont effectuées par l'équipe du laboratoire UT2A de l'Université de Pau. Pour s'assurer le même niveau d'expertise que pour les molécules organiques traités à Bordeaux, une convention de partenariat a en effet été conclue avec ce laboratoire reconnu dans le domaine de l'analyse ultra-traces des métaux.

CONNAÎTRE LES USAGES SUR LE TERRITOIRE

Après avoir exploré les pratiques des jardiniers amateurs, des agents des espaces verts ou encore des agriculteurs, le SIBA s'intéresse désormais aux biocides. Après avoir investigué le secteur du nautisme, une enquête sur les biocides en

usage au niveau de la construction et du bâtiment est en cours de préparation.

COMPRENDRE LES EFFETS SUR L'ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE

2015 est la dernière année de l'action de recherche co-financée par le SIBA autour de la question des effets du cocktail de pesticides mesuré dans les eaux sur les stades larvaires de l'huître creuse. Les expériences réalisées portent en particulier sur le cuivre et le métolachlore aux doses environnementales et leurs éventuels effets conjugués. Les résultats seront disponibles début 2016.

SUSCITER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

La sensibilisation des plus jeunes aux risques liés à l'utilisation des pesticides a été reconduite en 2015 lors de la semaine sans pesticide. Dans ce cadre, un partenariat avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon permet à 18 classes de CM1 et CM2 autour du Bassin de bénéficier d'une intervention de 3h sous forme d'expériences et de jeux sur le thème des pesticides au jardin.

De plus, un partenariat avec le groupement professionnel d'agriculteurs du GRCETA-SFA ainsi que la société Syngenta,

a permis de mettre en place l'instrumentation d'une parcelle agricole typique du massif des landes de Gascogne. Cette expérimentation vise à évaluer les bénéfices en termes de limitation des transferts de phytosanitaires vers les eaux, de techniques de culture innovante comme l'herbisemis.

PARTAGER LES INFORMATIONS

Le printemps 2015 a été riche de partages pour les acteurs des filières ostréicoles et agricoles. Le SIBA a en effet organisé des journées d'échanges au cours desquelles les membres du CRC ont pu visiter une exploitation agricole du GRCETA engagée dans une démarche de haute qualité environnementale ; en retour les membres du GRCETA

ont embarqué pour une marée au côté des ostréiculteurs.

Pour marquer les cinq ans du REPAR, un livret reprenant l'ensemble des résultats acquis par chacune des thématiques a été édité et mis à la disposition du grand public.

Une grande matinée de restitution a été organisée à l'attention d'un large panel d'invités du monde socio-professionnel, associatifs et gestionnaires. A cette occasion, les élus des 10 communes du SIBA ont montré par leur présence tout le soutien qu'ils apportent à ce réseau. Scientifiques et experts des filières professionnelles ont répondu à l'appel pour communiquer au grand public sur leurs avancées.

RÉSEAU REPAR (RÉSEAU DE SUIVI ET D'EXPERTISE DES MICROPOLLUANTS SUR LE BASSIN D'ARCACHON)



REMPAR est un réseau intégrateur qui rassemble partenaires scientifiques, industriels et acteurs locaux autour de la préservation du Bassin d'Arcachon. Ce réseau initié en 2014 est Lauréat de l'appel à projets « Innovations et changements de pratiques : Lutte contre les micropolluants des eaux urbaines », lancé par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Agences de l'Eau et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Sous l'égide du SIBA, REMPAR continue à développer ses actions en 2015, selon les quatre thématiques qui le structurent.

CARTOGRAPHIER L'EMPREINTE EN MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX

Qu'elles soient pluviales, usées, douces ou marines, les eaux peuvent être des récepteurs ou des vecteurs de micropolluants. Certains de ces micropolluants reflètent nos usages comme les médicaments, les conservateurs (parabènes...) ou les filtres solaires. Les familles de micropolluants étant multiples, la première étape a été d'établir une liste de molécules

pertinentes pour le Bassin. 150 molécules organiques et 17 métaux seront ainsi analysés en fonction des matrices ciblées (pesticides, médicaments, métaux et filtres solaires dans les eaux usées, filtres solaires dans le Bassin, HAP et métaux dans les eaux pluviales...). Dans le cadre de ce module « cartographie », 4 campagnes de prélèvements

ont été réalisées par les agents du SIBA à l'été 2015 sur les plages du Bassin ainsi que plusieurs campagnes dans le réseau public d'assainissement tout au long de l'année. Les échantillons sont en cours d'analyse par le Laboratoire de Physico et Toxico-chimie de l'environnement de l'université de Bordeaux.

LE POINT SUR LES HAP

Afin de répondre aux interrogations de la profession ostréicole face à la mise en évidence par l'effrayer d'une concentration en HAP dans les huîtres du Bassin plus haute que la moyenne nationale, REMPAR a souhaité faire un focus sur ces molécules. Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont des molécules ubiquistes

dégagées essentiellement lors de combustions (moteurs, feux de bois, etc.). Certaines de ces molécules lorsqu'elles sont présentes en grandes quantités dans les eaux, sont susceptibles de perturber le cycle de reproduction des organismes aquatiques. La première étape de ce focus visait à mettre en cohérence et à synthétiser l'ensemble de données scientifiques produites sur la

quantification de la présence des HAP dans le Bassin d'Arcachon, que cela soit au niveau des huîtres, du sédiment ou des eaux. Par la suite, un travail de collecte de données concernant les sources d'émission et leurs évolutions dans le temps a été entamé. Cette étape se poursuivra en 2016 afin de pouvoir définir des pistes de gestion adaptées à notre territoire.

EVALUER L'EFFICACITE ET L'INTERET DE TRAITEMENTS AVANCES

Le module « traitement » de REMPLAR s'attaque aux solutions de traitements pour deux types de rejets.

• Les rejets d'eaux pluviales :

Cette tâche est centrée sur l'étude d'un ouvrage de traitement des eaux pluviales (un bassin de rétention-infiltration) situé à Pyla-sur-Mer. Cette étude, qui a lieu en situation réelle, poursuit de multiples objectifs : 1) mesurer les flux de micropolluants entrant dans l'ouvrage, 2) évaluer l'efficacité de l'installation, 3) mesurer son impact éventuel sur la nappe, et 4) acquérir des données pour améliorer ce type d'ouvrage.

Cette action est portée par les agents du SIBA. L'installation du matériel nécessaire au complexe échantillonnage des eaux pluviales ainsi que la phase de test de ce matériel s'est étalée sur le début de l'année 2015. L'instrumentation mise en place : préleveur automatique, capteurs de hauteurs et de vitesse, débitmètres et sondes de conductivité, permet désormais d'échantillonner et de caractériser tous les types d'évènements pluvieux.

Les premiers prélèvements ont été réalisés à l'automne et sont en cours d'analyses par les laboratoires partenaires.



Capteur de hauteur installé dans la canalisation d'eaux pluviales.



Préleveur automatique installé dans le regard aménagé dans la voirie .

• Les rejets du pôle de santé

d'Arcachon : cette action, portée par le Laboratoire de GénieChimique de Toulouse, a pour but l'évaluation de l'efficacité et l'intérêt d'un traitement complémentaire pour les effluents du Pôle de Santé (PSA). Ce traitement complémentaire, un bioréacteur à membranes, a été installé sur le site de la station d'épuration de La Teste de Buch fin mars 2015 et cette étude va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2016. Les premiers résultats montrent une bonne efficacité de l'installation sur la réduction de paramètres classiquement utilisés pour évaluer l'efficacité des stations d'épuration. Des analyses chimiques ciblées sur l'élimination de certaines classes de micropolluants comme les médicaments sont en cours par le Laboratoire de Physico et Toxicologie de l'environnement de l'université de Bordeaux.



Pilote de traitement (bioréacteur à membranes) en situation sur la station d'épuration de La Teste de Buch



Détail des membranes de filtration du pilote.

COMPRENDRE L'EFFET BIOLOGIQUE DES MICROPOLLUANTS

Le module « Impact » du projet REMPARG concerne l'étude écotoxicologique des rejets hospitaliers du PSA. L'équipe « écotoxicologie aquatique » de l'université de Bordeaux a pour but d'identifier les effets biologiques des rejets hospitaliers sur des organismes aquatiques et des cultures de cellules.

Cette action permet également d'évaluer l'efficacité du bioréacteur à membrane pour la réduction de la toxicité des rejets.

Pour ce faire, des tests écotoxicologiques sont mis en place en entrée et en sortie du bioréacteur.

Les travaux menés au cours de l'année 2015 ont permis la mise en place de ce laboratoire au plus près des effluents hospitaliers ; de plus, les premières expérimentations sur les poissons ont permis d'acquérir de la donnée en vue d'affiner les protocoles expérimentaux à utiliser lors des futures analyses écotoxicologiques.

REDUIRE LES REJETS DE MICROPOLLUANTS A LA SOURCE

L'eau est l'affaire de tous, nos comportements et nos pratiques peuvent être à l'origine de la présence de micropolluants dans les eaux. L'Irstea de Bordeaux (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies de l'Environnement et de l'Agriculture) s'intéresse à nos pratiques de consommation et à notre perception du risque environnemental vis-à-vis des micropolluants, notamment les produits de santé et des filtres solaires.

L'étude d'Irstea a démarré en septembre 2015 et se déroule en plusieurs étapes (étalées jusqu'à fin 2016) dont la première vient de se terminer.

Cette étape consistait en des entretiens avec des professionnels de santé nécessaires pour créer et valider les questionnaires qui seront adressés à la population à l'été 2016. Les résultats de ces enquêtes permettront d'identifier des leviers d'action afin de réduire les rejets de micropolluants à la source.

ET TOUJOURS, S'INSCRIRE DANS UN RESEAU NATIONAL

En novembre, le SIBA a rencontré et échangé avec les autres lauréats de l'appel à projets lors d'un séminaire de rencontre inter-projets organisé par l'ONEMA. Des ateliers thématiques seront organisés à la suite de cette rencontre pour permettre aux différents projets de partager sur les retours d'expérience, les synergies et la mutualisation possibles des actions. Sans attendre ces ateliers, le SIBA a déjà tissé des liens étroits avec différents projets :

- le projet SIPIBEL-RILACT, qui a pour objectif la caractérisation des risques et les leviers d'actions pour réduire voir éliminer les rejets de médicaments et de produits détergents et désinfectants ;

- le projet REGARD qui met en place une démarche globale de lutte contre les micropolluants sur la métropole Bordelaise.

Pour REMPARG, l'année 2015 marque le démarrage concret du réseau avec un déploiement de toutes les actions qui le constituent, mais une vision globale sur le sujet ne pourra être « robuste » qu'à l'issue d'une ou 2 années d'acquisition.

GESTION DES POPULATIONS DE SPARTINES SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, indigène.

Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise, de par son caractère invasif tend à coloniser massivement la partie haute des vasières.

Ainsi, au niveau du Bassin d'Arcachon, il semble que les populations de spartines anglaises se soient très largement développées ces vingt dernières années, réduisant la biodiversité du bas schorre et entravant certains usages, en particulier le tourisme balnéaire et la navigation.

Sur les communes entourant le Bassin, associations et élus agissent depuis plusieurs années en organisant des chantiers participatifs de lutte contre la spartine anglaise.

Fin 2014, les élus ont souhaité acquérir une expertise plus globale sur la lutte contre la spartine anglaise et mettre en œuvre un plan d'action

cohérent à l'échelle du Bassin.

Les élus de la Commission Environnement du SIBA se sont alors mobilisés au sujet de l'expansion, sur le littoral du Bassin d'Arcachon, de la spartine anglaise (*Spartina anglica*) réputée invasive. Ainsi, le SIBA souhaite conduire la réalisation d'une étude comprenant :

- Une cartographie des différentes espèces de spartines présentes sur l'ensemble du littoral du Bassin d'Arcachon ;
- La comparaison entre cette cartographie et les états des lieux précédents et ce afin de prioriser les secteurs montrant une forte dynamique d'expansion, en vue d'actions de gestion ;
- La réalisation d'une méthodologie et de fiches de suivi pour les éventuels chantiers d'arrachage qui seront réalisés par la suite.

Afin de préparer ces actions, une synthèse préalable de l'ensemble des données déjà acquises sur le territoire et une analyse de la méthodologie de cartographie à mettre en place ont été confiées à un prestataire en décembre 2015.

En parallèle, dès le début de l'année, une expérimentation a été conduite sur les communes de Lège-Cap Ferret et d'Andernos-les-Bains, avec le retournement des massifs de spartines anglaises par une pelle mécanique.

Ces étapes vont permettre de lancer dès le printemps 2016 une consultation pour la réalisation de la cartographie et du guide de bonnes pratiques de gestion.



Chantier d'arrachage des spartines anglaise à Claouey

CHAPITRE IV : POLE PROMOTION TOURISTIQUE

CONJUGUER PROMOUVOIR ET PRÉSERVER ...

Le Bassin d'Arcachon est une destination touristique recherchée et appréciée. Une réputation qu'il faut entretenir et adapter en permanence. En concertation avec les professionnels du tourisme, le SIBA a en charge la promotion touristique du Bassin d'Arcachon en vue d'en **VALORISER L'IMAGE**. Mais de par son cœur de métier «préserver la qualité des eaux du Bassin», le SIBA a vis-à-vis de sa compétence « tourisme » le même rôle que pour son compétence « assainissement », à savoir : **ANTICIPER**.

COMMENT ?

En orientant la communication touristique, au travers d'une stratégie de marque, qui privilégie deux axes forts :

- **Développer une conscience environnementale** en assumant une présentation des sites naturels en tant qu'espaces remarquables et fragiles plutôt qu'en tant que sites touristiques et récréatifs (ex : Banc d'Arguin et Dune du Pilat).

- **Révéler et valoriser notre identité maritime** avec l'ambition d'en faire un axe essentiel de l'offre touristique **pour promouvoir le Bassin** dans ce **qu'il a de vrai et d'authentique**.

Maintenant le SIBA souhaite aller plus loin dans le déploiement de cette stratégie de marque «Bassin d'Arcachon».

L'idée étant de passer d'une marque de destination touristique... à une marque territoriale partagée par tous les acteurs économiques, associatifs et les habitants.

Une démarche à 360° qui va permettre à tous les acteurs du Bassin, quel que soit leur activité, d'utiliser INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT une marque de territoire partagée « Bassin d'Arcachon ».

Pour mener à bien cette mission, le Syndicat a défini et mis en œuvre les principaux éléments constitutifs de promotion selon les axes suivants :

- **UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE** qui installe la promesse de marque, la promesse « de Vraies Vacances » sur le Bassin d'Arcachon ;

- **UNE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE** au travers de la réalisation de supports de promotion qui vient justifier la promesse des Vraies Vacances.

A • COMMUNICATION PUBLICITAIRE

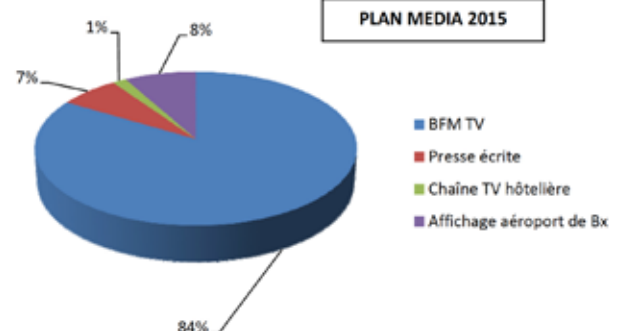
OBJECTIF : POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA PROMESSE DES VRAIES VACANCES



Depuis 2012, le SIBA affiche sa promesse des Vraies Vacances au travers d'un film publicitaire de 25 secondes qui met en scène les valeurs propres au Bassin d'Arcachon et aux Vraies Vacances : la proximité, la famille, le regroupement entre amis, l'authenticité du territoire...



En 2015, le SIBA a ainsi mené, à hauteur de 220 000 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : TV, presse écrite et affichage aéroport.



1 • PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES EN TÉLÉ, À L'ÉCHELLE NATIONALE

Compte tenu des objectifs et des cibles, la stratégie de moyens a été concentrée sur le média TV mais à l'échelle nationale.

Au vu de l'enquête Médiamétrie de janvier 2015 et des

préconisations de notre agence de communication Horizon Bleu, il apparaît que sur la cible pressentie, BFM, la chaîne TV d'informations de la TNT, semble répondre à notre objectif. Les élus de la Commission Tourisme du

SIBA ont proposé de renouveler une nouvelle fois la campagne des Vraies Vacances sur cette chaîne d'information.



D'un montant de 180 000 € TTC, la campagne TV s'articule autour d'une période unique : avant les vacances de Pâques, du 16 mars au 19 avril 2015, 164 spots ont été diffusés du lundi au dimanche.

2 • PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES DANS LES MÉDIAS DE PRESSE ÉCRITE

En vue de capitaliser sur la campagne de promotion TV, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été dédié aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 exemplaires en 4 langues)

- DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire espagnol (dans le supplément Aquitaine) (185 000 exemplaires) ;

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2015 s'est élevé à 7 170 € TTC.



3. PAR VOIE D'AFFICHAGE À L'AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC :

Une présence forte en affichage permanent à l'Aéroport de Bordeaux dans le hall B (air France Orly, Roissy, Marseille - salle d'embarquement - 1 800 000 passagers ; affichage conforté par une diffusion de nos spots promotionnels derrière le comptoir central du Hall B : l'Ostrea.



Un budget de 17 800 €TTC a été dédié à l'affichage à l'aéroport.



4. PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES DANS LES CHAMBRES D'HÔTELS ET LES CAMPINGS DE GIRONDE : SPOT PROMOTIONNEL DIFFUSÉ SUR TV TOURISM

Le SIBA a également poursuivi la diffusion d'un spot promotionnel dans plus de 4 915 chambres d'hôtels 3*** et 4**** du département et près de 4 723 emplacements de camping.

> IMPACT ANNUEL :

681 332 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour. Un budget de 3 800 € TTC a été dédié à la diffusion d'un spot promotionnel dans les chambres d'hôtels et les campings de Gironde.

B • COMMUNICATION OPERATIONNELLE

Une **communication opérationnelle** qui vient justifier la promesse :

- la réalisation de supports de promotion : guide touristique en 4 langues, carte des déplacements, portail Internet, application smartphone, réseaux sociaux ;
- la gestion et la coordination des accueils et voyages de presse.

LES SUPPORTS DE PROMOTION DE LA DESTINATION (print & vidéo)

L'ensemble de la profession est associé à la conception des supports guide et carte des déplacements. Pour la réalisation de l'ensemble des supports de promotion, le SIBA a engagé un budget de 78 000 € TTC.

1. Le guide touristique du Bassin d'Arcachon et le flyer « une semaine sur le Bassin »

Le guide constitue le support officiel de la destination. Il est publié en 130 000 exemplaires et en 4 langues.

Nouveauté 2015 : édition du guide en 2 supports (guide pratique + supplément hébergements encarté).

55 000 flyers « Une semaine sur le Bassin » ont été édités et distribués à l'ensemble des professionnels du tourisme du territoire.

2. La carte des déplacements du Bassin d'Arcachon

En complément du guide, la carte des déplacements est éditée en 167 000 exemplaires et présente :

- au verso, la carte touristique avec la localisation des sites et équipements majeurs et les différents modes de transport (maritime, routier, ferroviaire)
- au recto, la carte des pistes cyclables avec une présentation détaillée du réseau par tronçon.



3. Les 3 vidéos promotionnelles

En 2015, le SIBA a réalisé 3 vidéos promotionnelles sur les thématiques suivantes :

- Les 10 incontournables du Bassin
- Automne-Hiver sur le Bassin
- Balades en bateau

Le SIBA a également commandé 9 versions courtes des vidéos déjà réalisées.

Ces vidéos viendront alimenter les sites internet de la destination et des prestataires du territoire, ainsi que les halls

d'accueil des établissements touristiques.

Un budget de 28 000 € TTC a été dédié à la réalisation des vidéos promotionnelles en 2015.

4. Le matériel promotionnel

Les poches, les cabas et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés auprès de la presse et des Offices de Tourisme.



LES SUPPORTS DE PROMOTION DES FILIERES IDENTITAIRES...

... avec l'ambition d'en faire un axe essentiel de l'offre touristique

Pour donner du contenu au concept des VRAIES VACANCES, le SIBA s'appuie sur une structuration des produits PAR FILIERE, en les identifiant pour plus de lisibilité :

ECOTOURISME

Ce livret découverte présente les sites et activités engagés en Écotourisme avec pour objectif d'inciter nos hôtes à visiter les espaces naturels avec ceux qui en assurent la conservation. Il est édité en 62 000 exemplaires pour un montant de 7 200 € TTC.

PESCATOURISME

A la demande des professionnels de la mer, le SIBA développe les outils de communication du Pescatourisme. Le SIBA a conçu et réalisé 50 000 livrets, et optimisé sa mise en valeur sur plusieurs autres supports physiques & numériques (affiches, site Internet, application smartphones, vidéo de promotion...).



LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE DESTINATION

Le Service Tourisme du SIBA anime et coordonne une démarche transversale et participative, en associant les Communes et les Offices de Tourisme du Bassin.

La stratégie numérique de la destination s'appuie sur 6 grands piliers essentiels :

- La campagne digitale
- La présence et la visibilité multicanal
- La création d'équipements et outils numériques
- L'animation et la gestion des réseaux sociaux
- La gestion de la e-réputation et la définition d'une stratégie de veille
- La production de contenus de qualité (photos, vidéos et éditorial) permettant d'alimenter les diverses campagnes, les sites Internet et réseaux sociaux.



En 2015, le Service a pris un nouveau tournant en produisant davantage de contenus et en utilisant le social média pour créer des histoires au service de la marque des « Vraies Vacances ». L'objectif est de partager avec notre communauté en créant du lien avec nos voyageurs. Le Service Tourisme a fait également appel aux blogueurs pour diffuser des messages et raconter des expériences de Vraies Vacances auprès de leur propre communauté (internauts voyageurs) afin d'optimiser la

visibilité et la e-réputation de notre destination. Nous avons utilisé également le contenu produit par les voyageurs eux-mêmes pour exprimer notre image de marque sur les réseaux sociaux.

Ainsi, le résultat obtenu en 2015 : la destination « Bassin d'Arcachon » a été classée 16^{ème} sur 333 destinations étudiées (régions, départements et Offices de Tourisme) en analysant les résultats sur les 5 plus grands réseaux sociaux mondiaux



(Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest et YouTube), d'après les résultats de l'étude de l'agence « We Like Travel ».

Enfin en 2015, la page Facebook « Bassin d'Arcachon Tourisme » a été classée 4^{ème} des pages Facebook touristiques de moins de 20 000 fans, sur le critère de l'engagement des fans.

L'année 2015 sur les principaux réseaux sociaux :
Facebook : 21 000 fans
Twitter : 3 800 abonnés
YouTube : 250 000 vidéos vues
Instagram : 1 200 fans

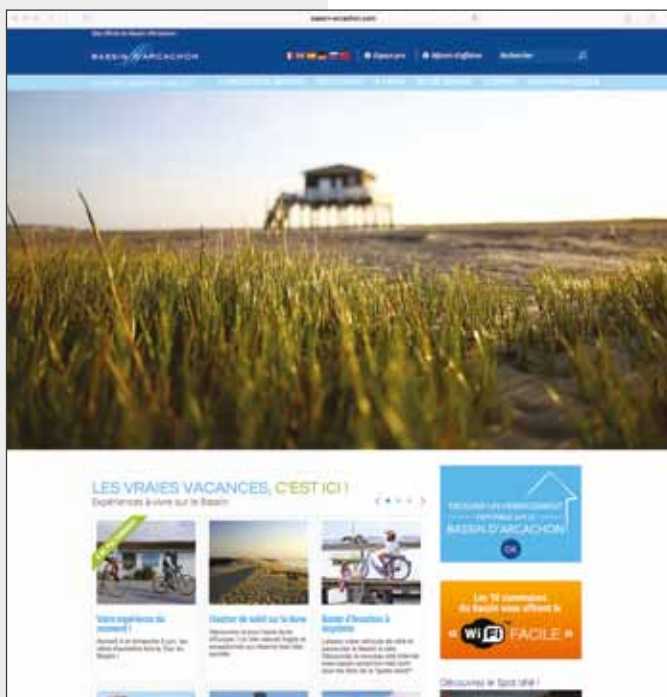
LA GESTION DE L'INFORMATION SUR INTERNET AVEC UNE OPTIMISATION DE LA VISIBILITE MULTICANAL

1. Le portail de la destination et le site Internet « Bassin d'Arcachon à vélo »

La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2015, à 950 000 visites, soit 4 millions de pages vues, avec un pic de connexions

au mois d'août. Les internautes restent en moyenne 5 min et consultent principalement les pages « campings », « marées » et « wifi ». Le site mobile comptabilise à lui seul 475 000 visites, soit la moitié du nombre de visites du portail.

L'intégration de contenus et de vidéo expérientielles et la mise en place des bornes WiFi ont permis d'augmenter l'audience du portail, de gagner en lisibilité et de plonger l'internaute dans l'ambiance et le ressenti des « Vraies Vacances ».



www.bassin-arcachon.com



www.bassin-arcachon-velo.com

Le site dédié à l'événement 2014 www.lesbicyclettesbleues.com a été transformé en site thématique « Le Bassin d'Arcachon à Vélo ». Il est dédié désormais à l'offre cyclotouristique du territoire. La consultation du site www.bassin-arcachon-velo.com s'élève, en 2015, à 60 000 visites, soit 180 000 pages vues. 36% des voyageurs ont consulté le site Internet sur la version mobile (21 500 visites).

2. L'application mobile « Bassin d'Arcachon »

En 2015, une refonte graphique a été réalisée afin de coller au mieux aux attentes des internautes.

Depuis sa mise en ligne : plus de **96 200 TELECHARGEMENTS**, sur l'AppStore (iPhone, iPad et iPod) et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android).



LA GESTION ET LA COORDINATION DES ACCUEILS ET OPERATIONS PRESSE

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour d'une vingtaine de journalistes venus réaliser des reportages sur le Bassin de mai à octobre 2015.

Nouveautés 2015 :

- participation à un workshop en mars à Paris, en présence de 80 journalistes
- accueil d'influenceurs : des blogueurs ont été invités à venir découvrir le Bassin d'Arcachon : une expérience de type « voyage »

THEME : « Venez partager avec nous l'expérience des Vraies Vacances sur le Bassin à vélo »
Retombées médias de cette opération blogueurs (juin 2015) :

Twitter :

- + 160 tweets pendant l'opération auprès de 25 000 abonnés
- + 100 000 impressions des tweets

Instagram :

- 83 publications auprès de 110 000 abonnés
- 30 000 likes générés et + de 500 commentaires

15 articles réalisés sur des blogs qui génèrent du trafic sur nos outils numériques et du contenu qualitatif (éditorial, photos et vidéos) sur la destination Bassin d'Arcachon.

LA PROSPECTION DES MARCHES ETRANGERS

1. Participation au Salon des Vacances de Bruxelles

En partenariat avec le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, en collaboration avec les Offices de Tourisme, à hauteur de 7 240 € TTC, au salon des Vacances de Bruxelles (97 500 visiteurs), du 5 au 9 février 2015.

2. Participation à une mission de prospection en Chine en partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux, organisée par le CRT Aquitaine

Cette mission vise à permettre aux opérateurs touristiques aquitains de s'enquérir de la réalité des opportunités qu'offre ce marché émergent et de nouer des relations d'affaires. Plus de 30 journalistes, 70 agences et TO ont été rencontrés à l'occasion de la première mission qui

s'est déroulée en octobre 2014. Cette opération s'est poursuivie en 2015 car la prospection de marchés émergents est un investissement à long terme qui exige persévérance. Cette mission de prospection s'élève à 3 500 € TTC.

Mais une communication touristique ne peut se concevoir sans une politique globale de communication partant de l'interne. Sur le Bassin d'Arcachon nous l'appelons « L'Esprit Bassin ».

Cette culture de destination s'anime autour de plusieurs actions : des ACTIONS DE SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION en vue de parfaire l'accueil et l'ANIMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE par la coordination de projets structurants.

C. ACTIONS DE SOUTIEN A LA PROFESSIONNALISATION

L'ANIMATION D'UN RESEAU SOCIAL PROFESSIONNEL « GOOGLE + » DES OFFICES DE TOURISME ET DU SIBA

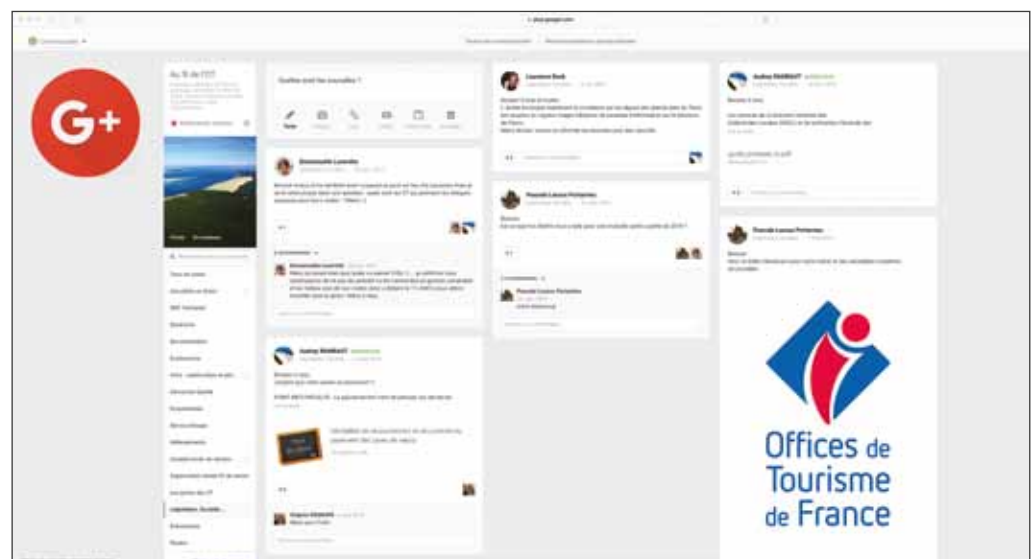
(démarche initiée à l'issue du Programme Local de Formation)

Un « intranet » destiné au personnel des Offices de Tourisme et SIBA, dénommé « Au Fil de l'OT » = travail collaboratif, corporate. 47 personnes sont désormais inscrites sur ce réseau et ont rédigé plus d'une centaine de posts sur l'année 2015.

Objectifs :

- « Mieux se connaître, mieux partager pour mieux accueillir »
- Echange d'informations sur les bonnes pratiques, les bons plans, les dossiers de fond.

Cet outil numérique a été conforté le 4 juin 2015 par l'organisation d'un Pesca'Tour, temps d'échange privilégié entre professionnels du tourisme et de la mer.



Par ailleurs, le Service Tourisme du SIBA met à disposition des organismes de tourisme et des collectivités exclusivement, un espace professionnel,

accessible sur le site www.bassin-arcachon.com, comportant le dossier de presse et l'accès à une photothèque.

En 2015, un budget d'un montant de 1 300 € TTC a été consacré à l'hébergement de l'espace professionnel.

LA SENSIBILISATION AUX METIERS DE L'ACCUEIL

Le Service Tourisme du SIBA est très sensible aux enjeux de la qualité de l'accueil **en vue de soutenir et de cultiver « l'Esprit Bassin », la culture de destination. Une grande partie du personnel communal et les**

entreprises en charge du transport maritime de passagers sont en contact avec la clientèle touristique ; aussi, le SIBA a souhaité proposer un temps d'échange et de partage des expériences, au cours de ren-

contres regroupant chaque corps de métier. 4 demi-journées ont donc été organisées et fortes de ce succès, seront reconduites en 2016.

Le budget alloué à ses 4 demi-journées s'élève à 3 600 € TTC.

LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE EN HEBERGEMENT « NATURELLEMENT BASSIN »

Le service d'Hygiène et de santé et le service Tourisme ont formé «un service qualité» qui est chargé d'attribuer la marque collective 'Naturellement Bassin» aux propriétaires de logements meublés ou de chambres d'hôtes, qui en font la demande.

Dans ce cadre, le service qualité vérifie le respect des critères réglementaires relatifs

à l'habitabilité des logements et émet un avis sur les critères identitaires propres au territoire élaborés avec les Offices de Tourisme du Bassin.

Près de 95 biens sont aujourd'hui labellisés (+ 12 meublés & 23 chambres d'hôtes en 2015)

Liste des biens labellisés : www.naturellement.bassin.fr



LA REALISATION D'UN GUIDE D'ACCUEIL DES PROS POUR LES PROS : L'ABC DU BASSIN

Le SIBA a mis en place un groupe de travail avec des socioprofessionnels pour faire vivre et diffuser cet Esprit Bassin, pour que la culture de la destination soit partagée comme une culture d'entreprise.

Il a été proposé l'édition d'un guide d'accueil des PROS pour les PROS : il reprend des idées et bons plans à conseiller à la clientèle touristique surtout en terme de mobilité.



L'impression de ce guide représente un budget de 8 040 € TTC.

L'ORGANISATION D'UN RDV ANNUEL DES ACTEURS DU TOURISME : LES 6^{ÈMES} RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU TOURISME



Le SIBA a organisé, le 6 février 2015, au théâtre l'Olympia à Arcachon, les 6^{ème} Rencontres du Tourisme. Cette journée a réuni 750 professionnels du tourisme sur le thème « **La relation client** ». Entre profusion d'offres et de demandes, comment se démarquer ? La relation client en question. Durant 4h, chroniqueurs et invités se sont relayés afin de partager et d'échanger sur le sujet.

Au programme de cette sixième édition

Comment fidéliser le visiteur ?
Plusieurs témoignages :

- Bien accueillir, c'est bien connaître ses clients : l'exemple de la montagne.
- Que fait-on pour améliorer l'accueil de 1,9 millions de visiteurs à la Dune du Pilat
- Ravir les voyageurs du Bassin, c'est aussi jouer la carte Bor-

deaux ! Le Bassin un atout pour Bordeaux,... Bordeaux un atout pour le Bassin.

• Les voyageurs de demain ? S'adapter à de nouvelles clientèles étrangères par Arcachon Expansion

Les vacances connectées :

Les tendances numériques de 2015 : des idées et des expériences déclinables à notre échelle.

Ce soir, j'irai dormir chez vous ! Qui sont ces voyageurs qui réservent sur AirBnB ?

Comment exploiter au mieux TripAdvisor ?

Le « plus accueil Bassin » : le WiFi gratuit sur les 10 communes.

Pour conclure, des professionnels du tourisme ont fait partager leur expérience de l'accueil client avec un seul objectif : **valoriser « l'Esprit Bassin ».**

D. ANIMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Par la coordination des projets structurants suivants :

LE DEPLOIEMENT D'UN WIFI TERRITORIAL POUR UN MAILLAGE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

En 2015, le SIBA a souhaité continuer de déployer, en partenariat avec ses Communes membres, une véritable stratégie numérique par la mise en oeuvre d'un **WiFi territorial** homogène à l'échelle intercommunale et regrouper les bornes présentes sur le territoire dans un même groupe, le **réseau WiFi_Bassin_Arcachon**.

OBJECTIFS

- Offrir un accès Internet facile en un seul clic, gratuit et sécurisé aux vacanciers
- Permettre à la clientèle de rester connectée tout au long de son séjour, au même réseau, quelle que soit la commune (reconnexion automatique)

En complément des 50 bornes déjà installées en 2014 dans les sites touristiques et d'animation des 10 communes, le SIBA en a installé 25 supplémentaires ; le premier bilan est plus que positif : **195 000 connexions sur le réseau WiFi_Bassin_Arcachon** (soit + 85 % par rapport à 2014), dont 113 200 en reconnexions automatiques. Sur la période estivale, on compte 106 400 connexions.

Le budget relatif à l'installation des 25 bornes est de 63 000 € TTC pour l'année 2015. Afin d'accompagner le lancement de ce dispositif, une campagne de communication a été réalisée pour un montant de 14 500 € TTC : insertions presse, signalétique, affichage, outils de communication...

Nouveauté 2015 : mise en place d'une signalétique extérieure commune aux 10 communes.



LE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE DE GESTION DES DISPONIBILITES DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

OBJECTIFS

- Centraliser les disponibilités du parc d'hébergements touristiques (hors campings) du Bassin d'Arcachon en utilisant la base de données SIRTAQUI
- Informer de façon précise et exacte la clientèle touristique sur l'état des disponibilités en temps réel
- Faciliter le travail des « conseillers en séjours » lors de demandes téléphoniques ou au comptoir



Depuis sa mise en ligne en mai 2015, la consultation du site www.bassin-arcachon-disponibilites.com s'élève à 17 000 visites, soit 135 000 pages vues.

La création de cet outil représente un investissement de 10 800 € TTC.

E. LANCEMENT D'UNE DEMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

Passer d'une stratégie de marque de destination touristique... à une stratégie de marque territoriale partagée par tous :

En 2015, les élus du SIBA ont décidé d'aller plus loin dans le déploiement de la stratégie de marque « Bassin d'Arcachon ». L'idée est de tirer parti de l'attractivité touristique du Bassin d'Arcachon **pour déployer et transposer la marque à l'ensemble du secteur économique du territoire.**

Le SIBA a su développer l'image et la notoriété de la marque touristique « Bassin d'Arcachon », c'est la raison pour laquelle, il a été proposé que ce dernier porte la stratégie de « marque territoriale partagée » en étroite partenariat avec la mission de préfiguration de l'Agence de développement économique du Pays.

Notre objectif commun est de mobiliser tous les acteurs du territoire pour élaborer et faire vivre une **stratégie d'attractivité non subie mais recherchée et souhaitée**, afin que l'avenir du Bassin se conjugue en harmonie entre les notions de « préservation », « développement » et « promotion ».

Le service tourisme a donc lancé un appel d'offre en mai

2015. L'agence CoManaging a été retenue pour nous accompagner dans **l'élaboration de cette stratégie d'attractivité et de marque**, en faisant de l'appartenance au Bassin d'Arcachon un avantage compétitif pour les partenaires privés et publics.

Le dernier trimestre 2015 a été consacré à élaborer en premier le bilan d'attractivité du territoire pour un montant de 58 700 € HT, à savoir :

- Repérer comment la marque Bassin est perçue aujourd'hui par les acteurs (ses points d'appui, ses points forts et faibles)
- Analyser l'identité et la notoriété du territoire et ses composantes majeures (naturelles, historiques, culturelles, humaines, maritimes...) à partir des éléments communiqués,
- Clarifier les valeurs de la destination,
- Impliquer les acteurs publics et privés en tant que décideurs et gestionnaires de la stratégie de développement touristique,
- Faire émerger les perceptions et les attentes des acteurs

leaders des différents secteurs directement concernés par l'attractivité,

- Préparer un positionnement marketing ancré dans le Parc Naturel Marin récemment créé,
- Définir les axes stratégiques de développement pour les années à venir. Ce bilan, tant externe qu'interne, devra permettre d'amorcer l'élaboration d'une vision commune des enjeux et des pistes de travail.

Cette phase 2015 a mobilisé de nombreux acteurs et s'appuyant sur des outils variés :

- Enquêtes auprès des acteurs habitants (5 000 personnes)
- Enquêtes auprès des clientèles du territoire (80 000 touristes et visiteurs, résidents secondaires, prospects, ...)
- Enquêtes de notoriété web
- Profil identitaire avec des enquêtes spécifiques et des focus groupes d'experts et de jeunes

CHAPITRE V : POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES

Administrer, mutualiser, produire et mettre à jour les données géographiques du territoire du Bassin d'Arcachon et, par convention, des communes de Mios et Marcheprime, telles sont les missions principales du Pôle du Ressources Numériques du SIBA. Depuis sa création en 2000, le Pôle assure la mise à disposition de ces données au travers de logiciels de gestion ou de consultation administrés en interne et personnalisés en fonction des besoins et des catégories d'utilisateurs (techniciens, élus, grand public, ...). Il réalise également un suivi des réglementations dans le domaine de l'information géographique afin d'assurer une intégration, dans le SIG, de données répondant aux normes imposées.

UN PANEL D'OUTILS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

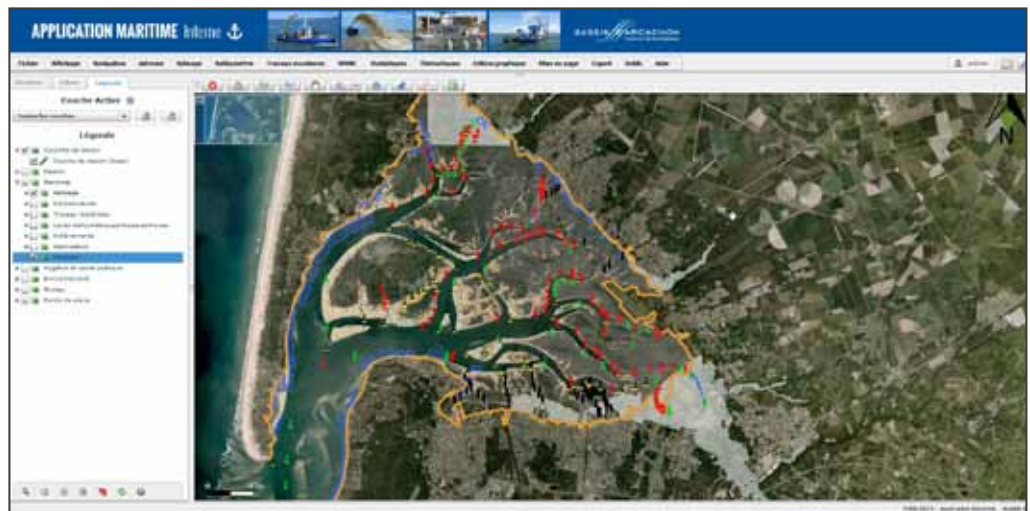
LE SIG MARITIME

Le SIG maritime, développé sous la technologie Aigle de la société Business Géografic, a été entièrement repensé et amélioré par le Pôle de Ressources Numériques pour répondre aux attentes des utilisateurs internes au SIBA.

Des fonctionnalités de création de données ont été intégrées afin de permettre une implication des services compétents dans la production et la mise à jour de données (Pôle Maritime, Pôle Hygiène et Santé et Pôle Environnement). Les principales fonctionnalités de cette application Web sont :

- l'édition de cartes et de plans de situation,
- le stockage des travaux maritimes et levés bathymétriques de 2002 à aujourd'hui,
- la mise à jour du balisage intra-bassin en temps réel.

L'accès à cet outil, jusqu'alors réservé aux services syndicaux, a été ouvert en 2015 à des partenaires externes, tels que la DDTM, l'IFREMER, le Parc Naturel Marin et le Conseil Départemental.



E-NAVIGATION MOBILE

Depuis 2012, l'application mobile e-navigation permet aux touristes, plaisanciers locaux mais également aux professionnels de la mer de se géolocaliser précisément, de mieux se repérer dans le balisage et de naviguer ainsi en toute sécurité au milieu des chenaux, bancs de sable et parcs ostréicoles. La richesse d'informations présentes au sein de cet outil (informations pratiques, touristiques et réglementaires ainsi que la position GPS de l'embarcation) a été complétée en 2015 par la possibilité d'ajouter des points d'intérêt et de mémoriser des itinéraires.

En 2015, E-navigation mobile a reçu le label d'or des territoires



innovants. Un jury constitué d'experts, journalistes et dirigeants de collectivités a récompensé le projet SIBA mobilisant les technologies numériques et les pratiques innovantes au service du territoire. Cette récompense ainsi que les 37 000 téléchargements comptabilisés depuis son

lancement en 2012 confirment sa fiabilité et son utilité auprès des plaisanciers et des professionnels de la mer.

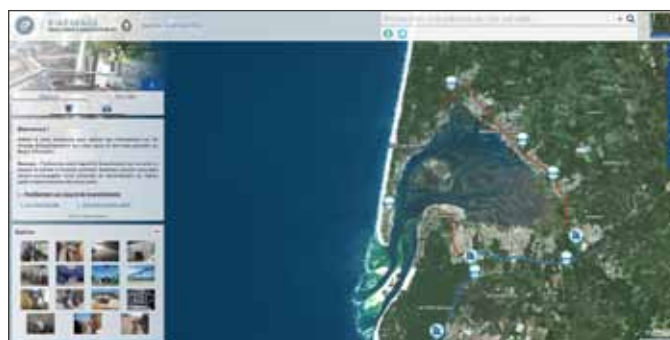
E-navigation mobile est le résultat d'une collaboration active entre le Pôle de Ressources Numérique, le Pôle Maritime et les usagers du plan d'eau.



E-NAVIGATION WEB ET E-RÉSEAU

Les deux applications web e-navigation (outil complémentaire à e-navigation mobile) et e-réseaux ont été migrées, en 2015, sous la technologie GÉO, permettant ainsi d'offrir au grand public de nouvelles interfaces et fonctionnalités :

- Le HTML5 responsive natif (ergonomie adaptée automatiquement en fonction du support de consultation – smartphone, tablette et PC),
- l'accès simplifié aux différentes thématiques,
- des photographies géoréférencées,
- des fiches d'informations simplifiées.



APPLICATION MOBILE « MÉTIER » POUR LA DÉRATISATION

Afin de réguler la population de rats au voisinage des populations, le Service d'Hygiène et de Santé procède, chaque année, à des campagnes de dératisation des lieux publics et bâtiments communaux. En parallèle, des interventions ponctuelles sont assurées pour suivre les plaintes et signalements reçus.

Une application mobile, utilisée comme support de saisie sur le terrain des plaintes et des postes d'appâtage, a été créée par le Pôle de Ressources Numériques en 2015. Celle-ci permet de géolocaliser les postes et alertes sur des orthophotoplans de haute précision et de renseigner simplement chaque élément à l'aide de fiches.

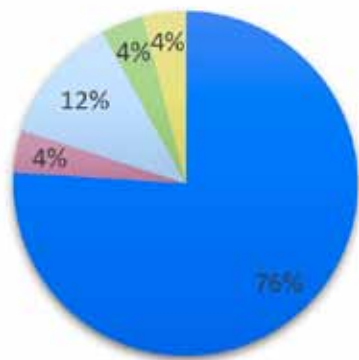
L'outil est synchronisé avec l'application maritime interne (citée précédemment), sur laquelle sont également recensées les données hygiène et santé, permettant ainsi d'éviter une double saisie des informations.

INTR@GÉO : LE SIG CONFIRMÉ COMME OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Administré par le Pôle de Ressources Numériques, Intr@géO est un SIG pour la diffusion et l'exploitation des données géographiques du territoire, mis à disposition des collectivités membres du SIBA.

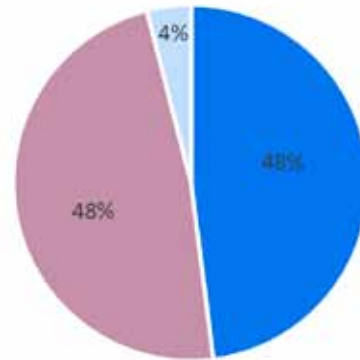
Une enquête de satisfaction a été envoyée à chaque utilisateur externe au Syndicat, en septembre 2015. Le taux de réponse de 70% a permis d'analyser, entre autres, la fréquence d'utilisation, le type de données consultées et le ressenti en terme d'ergonomie de l'outil.

QUELLE EST VOTRE FRÉQUENCE D'UTILISATION DU SIG WEB INTR@GÉO ?



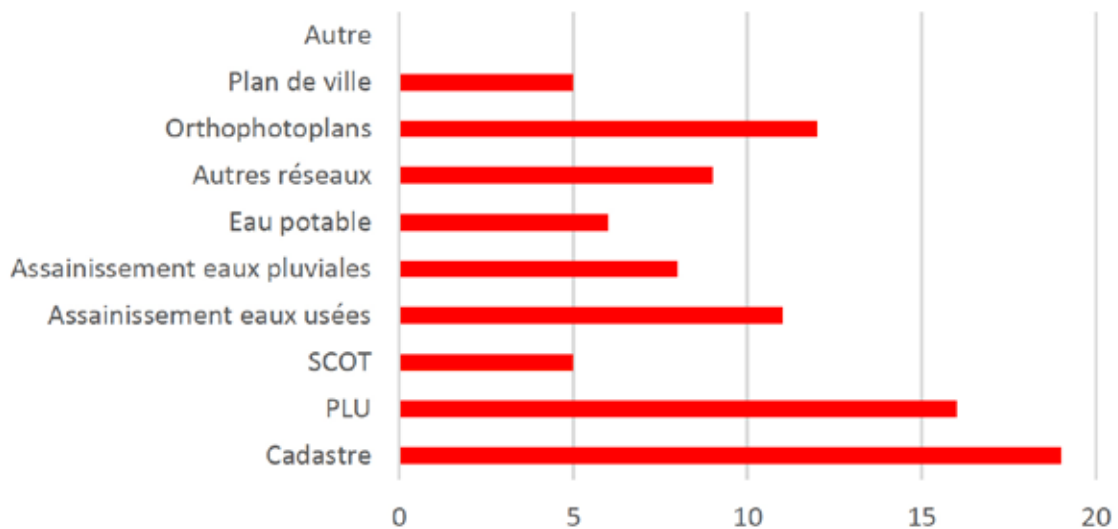
- Plusieurs fois par jour
- Une fois par jour
- Plusieurs fois par semaine
- Une fois par semaine
- Une fois par mois

COMMENT TROUVEZ-VOUS L'UTILISATION D'INTR@GÉO ?



- Simple
- Abordable
- Complicquée

QUELS TYPES DE DONNÉES CONSULTEZ-VOUS ?



LE « CARBURANT » DES LOGICIELS SIG : LES DONNÉES

Le Pôle de Ressources Numériques propose une large gamme de bases de données géographiques. Une gestion des droits utilisateurs rend les données accessibles en consultation, en transfert via des flux d'échange ou par une mise à disposition sur une plateforme de partage de fichiers. La diversification des outils SIG au sein du SIBA permet la mise en place d'une implication des services compétents dans la saisie de données. Les informations proviennent donc, soit d'une production en interne, soit d'une mise à disposition de données externes dans le cadre de conventions d'échanges de données par exemple.

LES DONNÉES ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

En octobre 2015, l'équipe du Pôle de Ressources Numériques a été renforcée par l'arrivée d'un technicien spécialisé en assainissement des eaux usées, permettant ainsi d'apporter une connaissance métier dans le service, nécessaire à la bonne gestion des données (fiabilité,

cohérence, pertinence, ...).

Son travail consiste, dans un premier temps, à étudier les données eaux usées et pluviales afin de vérifier leur cohérence et de consolider les bases de données (analyse de plans de récolement et enquêtes sur le

terrain pour validation).

Dans un second temps, des outils permettant d'analyser plus finement les données d'exploitation (plaintes, casses, ...) et les données statistiques (travaux réalisés par exemple) seront développés.



LES DONNÉES EXTERNES

Le SIBA a poursuivi, en 2015, l'intégration des données provenant de concessionnaires réseaux ou de partenaires publics et privés (SDEEG, Véolia, Lyonnaise des Eaux, AGUR, GRDF, ERDF, Gironde Haut Débit, ...), permettant ainsi de fournir aux utilisateurs du SIG des informations riches et à jour.

PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS EXTERNES

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité des actions de partenariat menés les années précédentes par le SIBA (Mios, Marcheprime, Sybarval, DGFI, Aires Marines, ...) avec toujours la même ligne de conduite : mutualiser l'information géographique pour limiter les coûts et diffuser au plus grand nombre.

MUTUALISATION COBAN / SIBA

Une convention de mutualisation COBAN / SIBA, pour l'utilisation du SIG Web et le partage des données administrées par le Pôle de Ressources Numériques, a été signée en juin 2015. L'objectif était de mettre en oeuvre un lien bidirectionnel entre le logiciel d'autorisation de droit des sols (ADS) Cart@

DS de la COBAN et le SIG Web Intr@géo administré par le SIBA. Un accès sécurisé permettant de visualiser, mettre à jour des données, effectuer des recherches et imprimer les informations du territoire, a donc été fourni à la COBAN. Cette dernière accède désormais aux données carto-

graphiques des 6 communes du Nord Bassin, de Le Teich (dans le cadre de sa mission d'instruction des autorisations d'urbanisme) et de Mios et Marcheprime (conventions signées en 2011 et 2012 avec le SIBA).

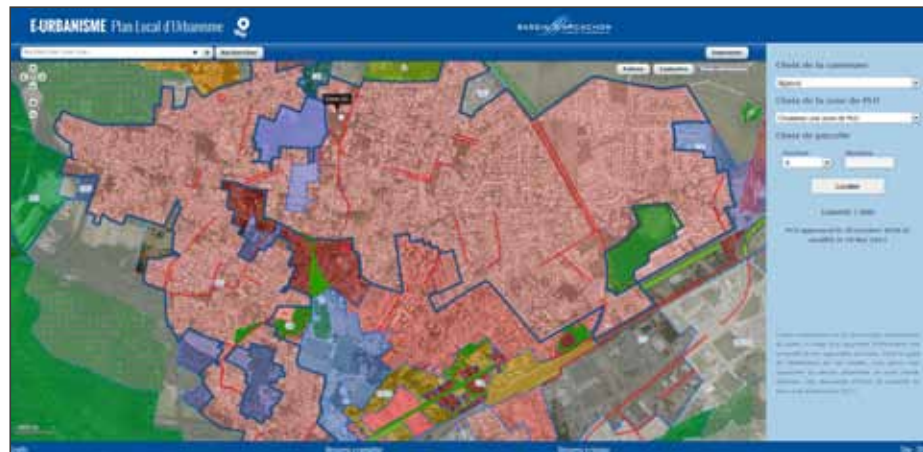
Pour rappel, Les communes

d'Arcachon, La Teste de Buch et Gujan-Mestras ont également fait appel, en 2014, au Pôle de Ressources Numériques du SIBA pour mettre en oeuvre une passerelle entre leurs logiciels ADS (Droit de Cité et Oxalys) et la cartographie gérée par le Syndicat.

PARTENARIAT GIP ATEGRI (PIGMA) / SIBA

Le SIBA met à disposition du grand public les PLU au travers de l'outil e-urbanisme, qui comptabilise aujourd'hui plus de 170 000 visites. La mise à disposition de ces données se fait, quant à elle, au travers d'Intr@géo pour les techniciens.

Un travail de mise au standard CNIG/COVADIS des PLU a été réalisé par le SIBA en collaboration avec le GIP ATEGRI et les services urbanisme communaux. Ce travail a permis de respecter l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013 et notamment l'échéance



du 1^{er} janvier 2016 imposant une mise en ligne des documents d'urbanisme au format CNIG. Une sensibilisation des communes pour la rédaction des marchés de numérisation

des documents d'urbanisme aux normes CNIG/COVADIS a été effectuée au cours de l'année 2015. Cette sensibilisation se poursuivra en 2016 avec la diffusion d'informations

concernant la publication, obligatoire dès le 1^{er} janvier 2020, des PLU sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU).

SYSTÈME D'INFORMATION ET GED

Le Pôle de Ressources Numériques assure également la gestion du système d'information syndical. Le service administre au quotidien, en collaboration avec une société d'infogérance, le parc informatique matériel (serveurs, postes de travail, système de sauvegarde, ...) et logiciel, afin de permettre aux agents des sites d'Arcachon et Biganos de travailler dans des conditions optimales.

En 2015, le SIBA a lancé un marché de mise en oeuvre d'un outil (CMS) de gestion de documents et d'information et de travail collaboratif (GED, workflow, ...) répondant, dans un premier

temps, aux besoins d'enregistrement et de diffusion du courrier et de traitement des factures, de gestion d'instruction d'urbanisme pour l'assainissement et l'hygiène, de gestion de demande de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées et de recouvrement de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC).

L'outil Acropolis de la société ODYSSEÉ sera mis en production en juin 2016 et pourra également permettre, par la suite, de répondre à d'autres besoins de traitements d'information et d'archivage de documents.



CHAPITRE VI : HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique. Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce certaines compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement

des eaux usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en œuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA
16 allée Corrigan
CS 40002
33311 ARCACHON Cedex

service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr
05 57 52 74 74

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissements de vente à emporter, restauration collective dans les centres de vacances et les camps sous tentes ...). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

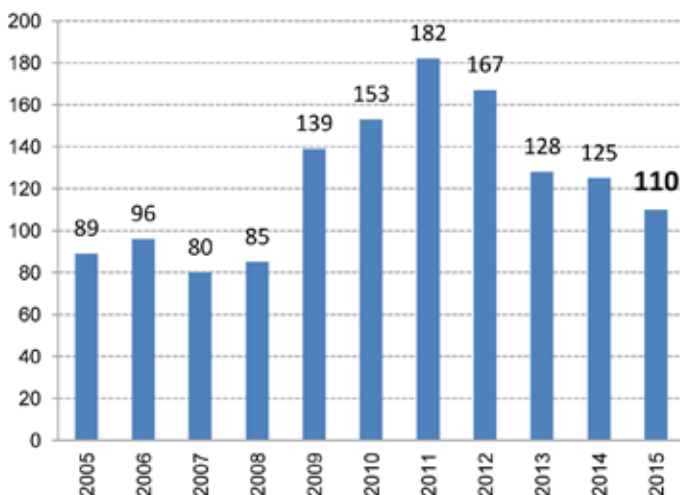
Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection

amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel...).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont éventuellement à mettre en oeuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire de l'établissement. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé se rapproche des services de l'Etat pour arrêter les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.



**Hygiène alimentaire :
nombre de sites contrôlés**



Au cours de l'année 2015, 110 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 79 établissements de restauration traditionnelle ;
- 15 établissements de restauration rapide ;
- 16 établissements alimentaires de vente à emporter ;

Depuis 2009, le Service d'hygiène et de santé a nettement accentué la fréquence de contrôle des commerces alimentaires. Chaque établissement est ainsi contrôlé selon une fréquence maximale de 4 ans.

Par ailleurs, 27 demandes de permis de construire concernant la création de commerces alimentaires ont été instruites par le Service d'hygiène et de

santé. Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé participe aux visites effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

Au total 24 établissements ont été visités au cours des 15 commissions de sécurité dont 16 de restauration sociale, 7 restaurants et 1 cuisine traiteur.

La présence du Service d'Hygiène et de santé dans ces commissions permet de veiller à ce que l'application de la réglementation sur la sécurité incendie et celle sur la sécurité alimentaire ne soit pas contradictoire. Elle permet également d'exercer une surveillance sanitaire.

2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

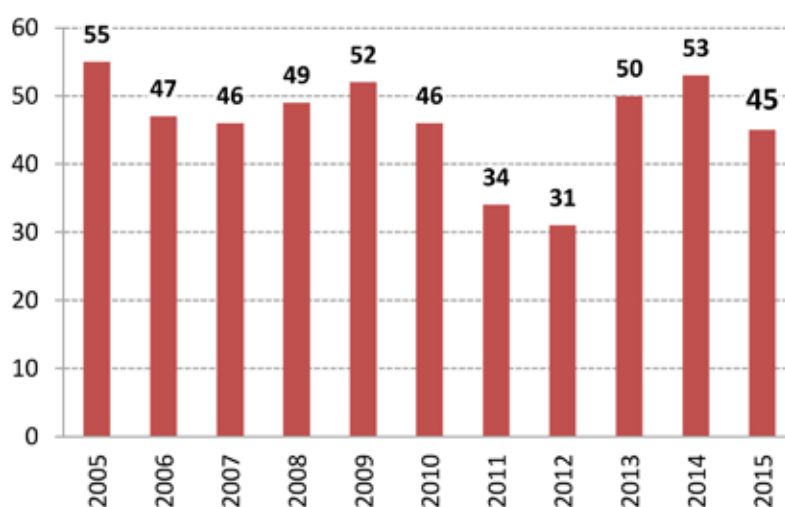
Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil Dé-

partemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon la présence ou l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

Hygiène de l'habitat : nombre de plainte



Alors que le nombre de plaintes en matière d'hygiène de l'habitat avait significativement baissé de 2009 à 2012, il a retrouvé un niveau plus élevé depuis 2013.

La création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habi-

tat Indigne en 2012 a généré une dynamique auprès des différents acteurs oeuvrant dans le domaine de l'habitat. Celle-ci explique probablement cette augmentation du nombre de plaintes sur le Bassin d'Arcachon.

A noter également que le Service d'hygiène et de santé est saisi par des offices notariaux dans le cadre de cessions immobilières afin d'indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. Près de 500 demandes sont ainsi instruites chaque année.

3 • L'URBANISME

Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible.

Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle

de conformité d'ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à près de 500 réunions de chantier.

En 2015, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire et certificats d'urbanisme) s'élève à 2129, en très nette augmentation par rapport à 2013 et 2014.

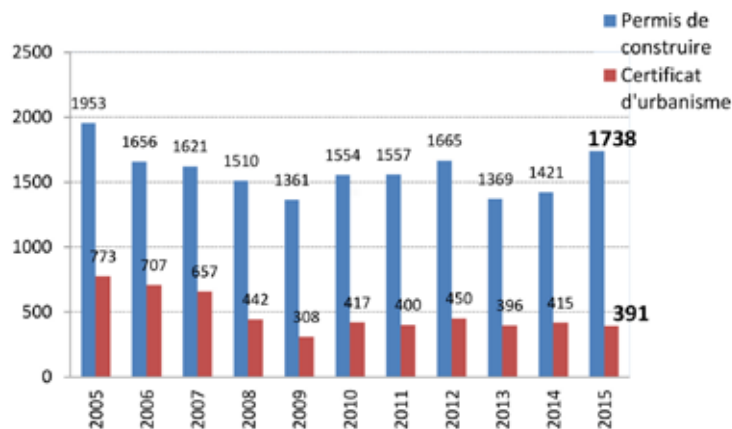
La décomposition des 1 738 demandes de permis de construire est la suivante :

- 857 demandes concernaient

des d'habitations nouvelles, susceptibles de générer près de 1 423 logements si tous les projets instruits devaient se concrétiser,

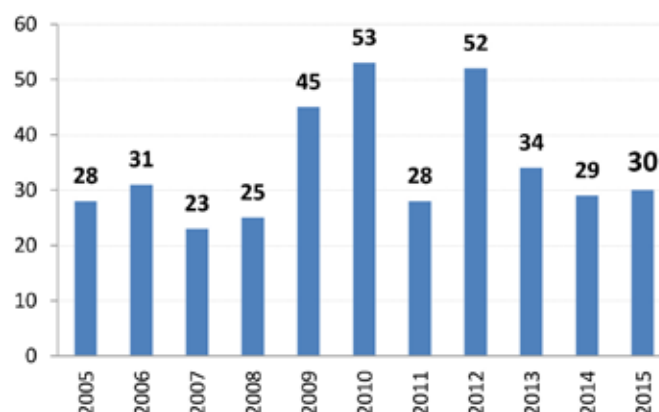
- 881 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.

Nombre de demandes d'urbanisme



En 2015, le nombre de permis d'aménager s'élève à 30 unités, valeur assez stable par rapport à 2013 et 2014.

Nombre de demandes de permis d'aménager



4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie quotidienne des citoyens.

Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

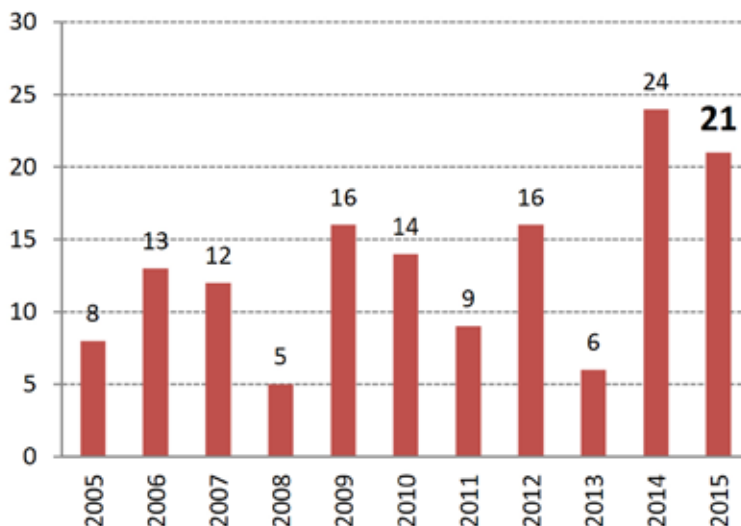
La notion de **bruits de voisinage** dépasse la signification

courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue **trois catégories** de bruits de voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits provenant des activités industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

Le nombre de plaintes pour nuisance sonore est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes.

En 2015, 21 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé, ce qui représente une valeur proche de 2014 mais importante au regard des années passées.

Nuisances sonores : nombre de plaintes



Le Service d'hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par le Service d'hygiène et de santé et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation

en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de

bruit et qui sont instruites par le Service d'hygiène et de santé sont issues :

- **des activités industrielles ou commerciales ;**
- **des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).**

5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par une société spécialisée, elles concernent l'ensemble du

territoire du SIBA et **uniquement le domaine public**. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus.

La pose des appâts empoisonnés se fait à l'intérieur de postes

sécurisés et numérotés ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de rodenticides.

Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

5.B • LA DÉMOUSTICATION

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel désigne l'opérateur public

habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération.

Le SIBA participe aux dépenses de démoustication à hauteur

de 196 k€ en 2015. Le Service d'hygiène et de santé est en contact permanent avec les techniciens de l'EID.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un petit moustique noir rayé et blanc, originaire d'Asie du Sud-est. S'il

peut être vecteur potentiel de maladie (dengue et chikungunya) outre-mer et en zones tropicales, le risque épidémique en zones tempérées est très réduit. Sa présence est surveillée attentivement, mais il n'a pas encore été implanté en 2015 sur notre territoire.

5.C • RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons (par le biais d'une société spécialisée) qui est mise

en oeuvre quand la population de ces volatiles est jugée trop élevée. Le Service d'hygiène et de santé n'intervient pas pour apporter une solution à des

nuisances ponctuelles et ciblées qui pourraient affecter certains bâtiments dont les propriétaires sont chargés de mettre en oeuvre tous les aménagements

adaptés pour empêcher la présence des pigeons.

1 252 pigeons ont été capturés en 2015 par le Service d'hygiène en utilisant des cages.

6. LES CONTRÔLES SPÉCIFIQUES DURANT LA SAISON ESTIVALE (TERRAINS DE CAMPING, CENTRES DE VACANCES, RESTAURANTS)

Sous l'autorité du Préfet, les services de l'État et les forces de l'ordre se mobilisent chaque été dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances afin d'assurer une protection renforcée des vacanciers. Le Service d'hygiène et de santé participe à cette opération aux côtés des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé renforce le contrôle des activités de restauration, assure la surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs, ainsi que des campings.

En 2015, dans le cadre de l'Opération interministérielle

vacances, le Service d'hygiène et de santé a procédé :

- à 22 contrôles d'activités de restauration aux côtés de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- au contrôle de 5 centres de vacances et 5 camps sous tentes conjointement avec un

inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans certains cas la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile, de la Gendarmerie, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Les **paramètres contrôlés** : 2 paramètres microbiologiques, *Eschérichia coli* et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la **fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le **contrôle réglementaire** de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le **Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade**. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, à minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les agents du Service d'hygiène et de santé.

Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La réglementation renforce également l'obligation d'**information du public**. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le **classement de chaque baignade** est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique,



et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2015 sont présentés ci-après : **26 baignades présen-**

tent une eau d'excellente qualité, et 1 baignade une eau de bonne qualité. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.

7.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

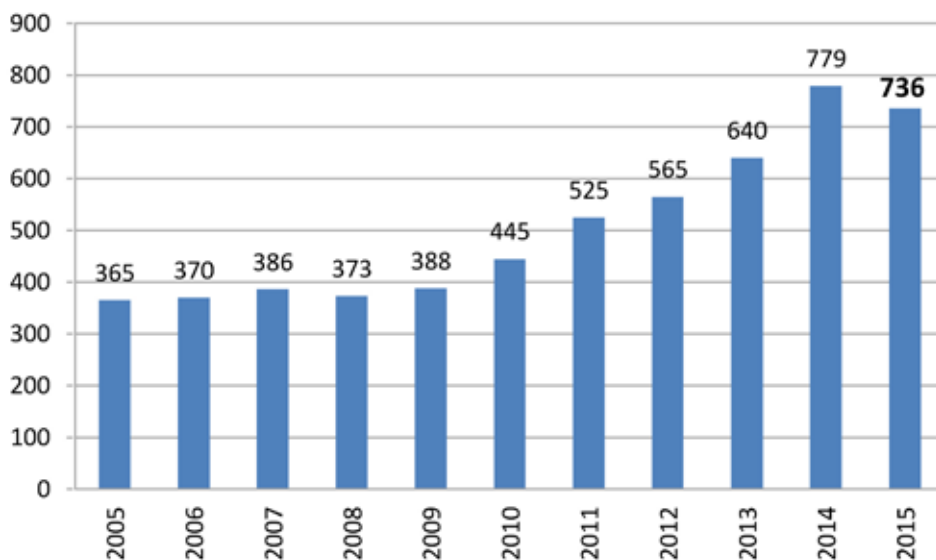
Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente réactivité en cas de

suspicion de pollution.

Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à 736 prélèvements en 2015 qui concernent plusieurs catégories :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Bety et du Bourg).
- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REPAR et REMPLAR (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- le contrôle de la qualité des eaux de surface à la suite de plaintes ou de signalement.
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet afin de vérifier l'efficacité de certains équipements d'assainissement des eaux pluviales.

Nombre de prélèvements



8 • L'AIR

8.A • LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H₂S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfito-réductrices sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement

a ensuite été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour et 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. Eloa, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- 315 contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif,
- 109 contrôles ponctuels effectués sur 4 autres points du réseau à l'entrée de l'unité

de traitement de l'air du poste de refoulement de la Villa Algérienne, sur la commune de Lège- Cap Ferret, dans la bêche du poste des Poissonniers, en amont du poste de Malakoff sur la commune du Teich et à la sortie de l'unité de traitement de l'air du poste de refoulement situé au lieu-dit Compte à Coulin sur la commune d'Andernos

8.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA). Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

9 • LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les agents du Service d'hygiène et de santé assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

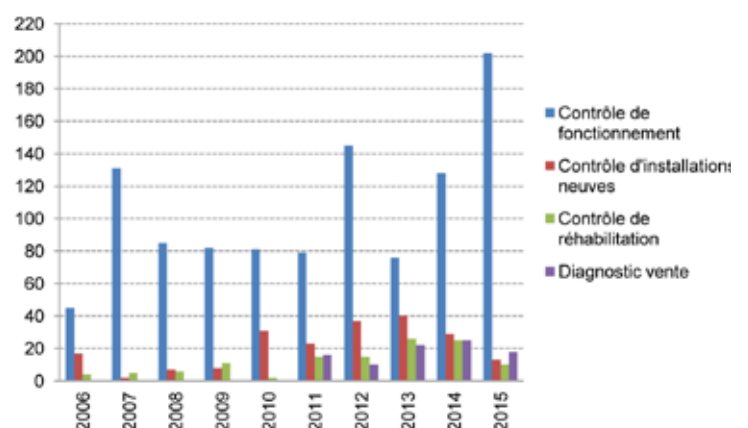
Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque environnemental et sanitaire.

Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif

neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).

Nombre de sites contrôlés





VISITER

L'EAU, ditorium

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT
SUR LE BASSIN D'ARCACHON

**VISITES GRATUITES TOUTE
L'ANNÉE UNIQUEMENT
RÉSERVÉES AUX GROUPES
ET SUR RÉSERVATION
PRÉALABLE
DURÉE DE LA VISITE : 1H30**

Inscription et renseignement
au pôle Assainissement du SIBA :
05 57 76 23 23
www.siba-bassin-arcachon.fr



BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 57 52 74 74

Pôle assainissement du SIBA

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos
Tél. : 05 57 76 23 23

administration@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr